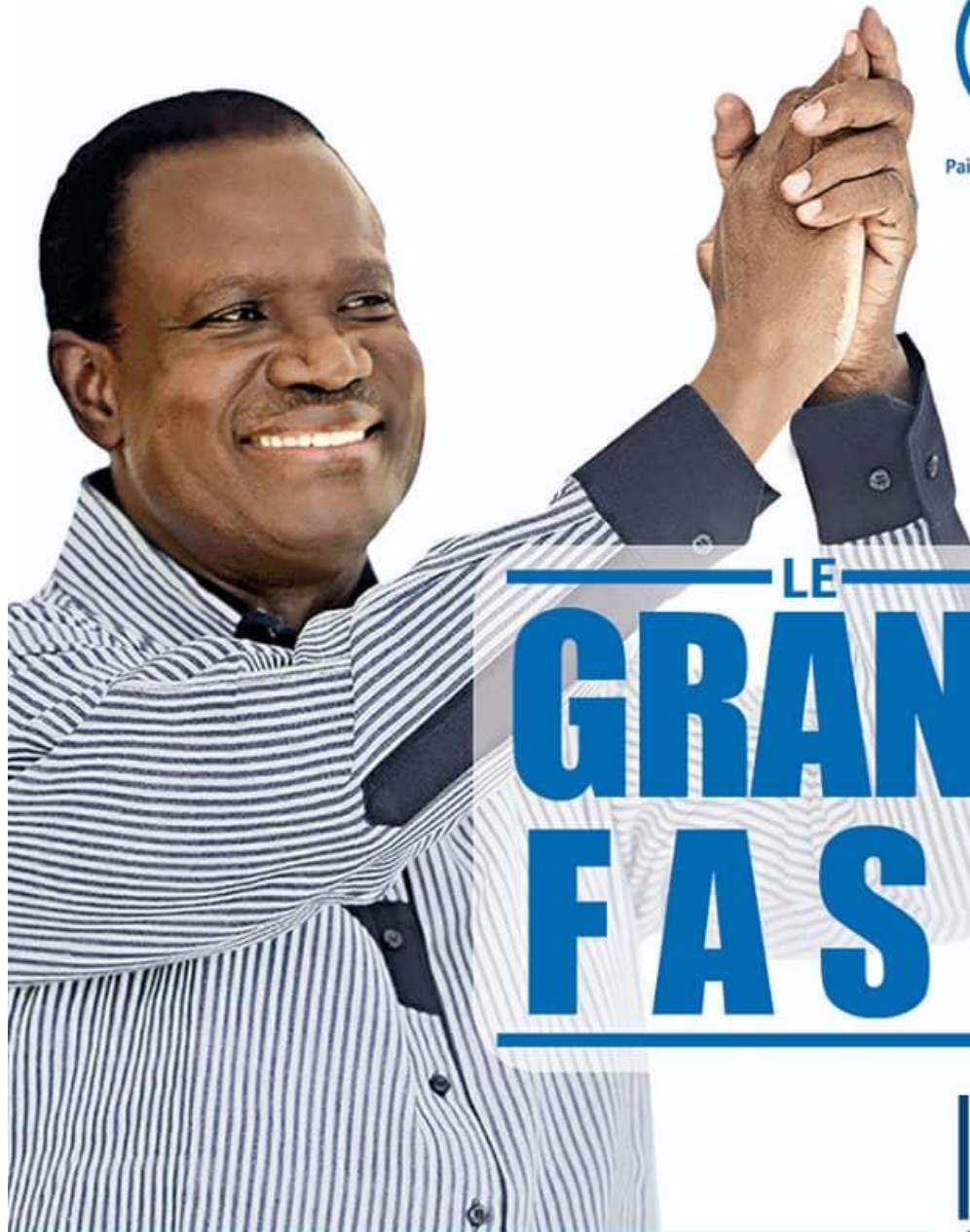


PROJET DE SOCIÉTÉ



Paix - Solidarité - Progrès



LE  
**GRAND  
FASO**

**KADRE DESIRE OUEDRAOGO**

**KDO**  
PRÉSIDENT  
2020  
#LeGrandFaso

## Table des matières

<b>I. SECURISATION DU BURKINA FASO POUR UNE NATION UNIE .....</b>	<b>8</b>
1. INSECURITE ET RADICALISATION.....	8
2. PRINCIPE D'INDIVISIBILITE DE LA REPUBLIQUE ET D'UNITE DU PEUPLE.....	8
3. POLITIQUES PUBLIQUES D'EGALITE CITOYENNE.....	8
4. SECURITE NATIONALE ET PRESERVATION DE LA PAIX SOCIALE .....	10
<b>II. CAPITAL HUMAIN ET EAU POTABLE.....</b>	<b>11</b>
5. INITIATIVES PRESIDENTIELLES PREROGATIVES .....	11
6. EDUCATION FORMELLE EFFICACE .....	11
7. LA BATAILLE NATIONALE POUR LE SAVOIR, LE SAVOIR FAIRE ET CONTRE LA DEPERDITION SCOLAIRE .....	12
8. PROMOTION D'UN ENSEIGNEMENT PRIVE PLUS EFFICACE.....	14
9. DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS ET LA FORMATION CONTINUE INDISPENSABLE .....	15
10. DU SEUL MINISTERE JAMAIS CREE AU FASO.....	15
11. DU RESEAU NATIONAL DES INSTITUTS SUPERIEURS DE TECHNOLOGIES .....	15
12. SYSTEME SANITAIRE MODERNE PERFORMANT ET VALORISATION DE LA MEDECINE TRADITIONNELLE.....	16
13. ACCESSIBILITE AUX MEDICAMENTS : GENERIQUES ET DE SPECIALITE .....	17
14. DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE DES CITOYENS ET CITOYENNES.....	17
15. DE L'ENCOURAGEMENT DES JOINT-VENTURES ET COOPERATIVES EN SANTE.....	17
16. ACCES A L'EAU POTABLE POUR NOS POPULATIONS VAILLANTES .....	18
17. LE PROGRAMME SPECIAL DES ENFANTS, DES FEMMES ET DES PERSONNES VULNERABLES (PSEFPV) .....	18
<b>III. GOUVERNANCE POLITIQUE – JUDICIAIRE ET ADMINISTRATIVE .....</b>	<b>19</b>
18. REFONDER L'ARCHITECTURE DE LA GOUVERNANCE AU BURKINA FASO .....	19
19. LA GOUVERNANCE PAR L'EXEMPLE .....	19
20. RECONCILIATION NATIONALE ET DU DROIT A LA PAIX .....	20
21. REFONDATION DU MEDiateUR DU FASO.....	21
22. CREATION D'UN DEPARTEMENT MINISTERIEL CHARGE DE LA RECONCILIATION NATIONALE ET LE VIVRE-ENSEMBLE .....	21
23. ADOPTION D'UN STATUT DE LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE .....	21
24. LA CONSTRUCTION DE L'ETAT -NATION.....	22
25. FONCTION PUBLIQUE BURKINABE EFFICIENTE .....	23

26.	LA REDEVABILITE SOCIALE.....	23
27.	L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE.....	24
28.	LA JUSTICE ECOLOGIQUE.....	26
29.	LA JUSTICE ECONOMIQUE.....	26
30.	LA JUSTICE SOCIALE.....	27
31.	LA JUSTICE JUDICIAIRE : LES AFFAIRES EN COURS.....	27
32.	LE DROIT AU DEVELOPPEMENT DURABLE .....	28
33.	CYBERNETIQUE DU FUTUR ET CIVILISATION INFORMATIONNELLE DE NOTRE TEMPS.....	29
34.	PROTECTION DES DONNEES PRIVEES DES CITOYENS ET LIBERTES PUBLIQUES.....	29
35.	VIE ASSOCIATIVE ET ECONOMIE COOPERATIVE.....	29
36.	ACCESSIBILITE DES FOYERS PAUVRES A LA JUSTICE BURKINABE .....	29
37.	LE DROIT A LA PAIX.....	30
38.	DROIT A UN ENVIRONNEMENT SAIN .....	30
39.	POLITIQUES DE L'EGALITE CITOYENNE ET DE CONCORDE NATIONALE .....	31
40.	MEILLEUR ACCES DE TOUS A L'INFORMATION PLURIELLE.....	31
41.	COMMUNICATION ET LIBERTE DE LA PRESSE .....	32
42.	DECENTRALISATION ET TERRITORIALITE SOLIDAIRE .....	32
43.	AUTORITE DES MARCHES PUBLICS : UN MANDAT FORT CONTRE LA CORRUPTION.....	33
44.	POLITIQUE DE COHESION NATIONALE OU DE CIVILISATIONS : EQUITE ET GENRE.....	33
45.	LES RURALITES DYNAMIQUES ET LA PAIX SOCIALE.....	34
46.	LE DEFI DE LA DECENTRALISATION ET DE LA DECONCENTRATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE .....	35
47.	DIPLOMATIE, INTEGRATION AFRICAINE ET COOPERATION INTERNATIONALE.....	37
48.	IMPLICATION DES DIASPORAS ET RENFORCEMENT DE L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES .....	37
<b>IV.</b>	<b>CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>37</b>
49.	DU FONDS NATIONAL POUR LES INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES.....	37
50.	BANQUE PUBLIQUE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES, AEROPORTUAIRES, SANITAIRES ET SCOLAIRES DU FASO A BOBO-DIOULASSO .....	38
51.	DU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET GOUVERNEMENT LOCAL.....	38
52.	RESSOURCES NATURELLES ET CHAINE DES VALEURS .....	39
53.	L'IMPULSION D'UNE CROISSANCE ENDOGENE PAR LES MINES.....	39
54.	MOTEURS DE CROISSANCE.....	39
55.	PECHES, PISCICULTURE ET RESSOURCES HALIEUTIQUES .....	43
56.	AUTONOMISATION DES FEMMES .....	43
57.	ENTREPRENURIAT DES JEUNES.....	45

58.	MONNAIE, APPROFONDISSEMENT DE L'ENVIRONNEMENT FINANCIER ET ACCES AUX CREDITS .....	46
59.	TRANSPORTS ET LA RURALITE ECONOMIQUE.....	48
60.	CREATION D'UNE AGENCE NATIONALE DU CONTROLE DE LA QUALITE DES ALIMENTS .....	48
61.	L'ALLOCATION D'AIDES SOCIALES POUR LES JEUNES DE 18-35 ans ET LE CORPS NATIONAL DE SUPPLETIFS DU CONTROLE DES PRIX.....	49
62.	COMMERCE INTERIEUR.....	49
63.	TRANSFORMATION DES PRODUITS LOCAUX ET COMMERCE EXTERIEUR.....	50
64.	RELANCE ECONOMIQUE PAR L'INDUSTRIALISATION .....	51
65.	SECTEUR PRIVE ET CREATION DE RICHESSES .....	53
66.	LE PLAN LOGEMENT COLLECTIF .....	58
67.	ACCES AUX RESSOURCES HYDRAULIQUES DANS L'EQUITE SOCIALE .....	59
68.	BOURSE FAMILIALE BURKINDI ET PLANNING FAMILIAL.....	59
69.	INFRASTRUCTURES SANITAIRES .....	59
70.	ECONOMIE POSITIVE EN DIRECTION DU DEVELOPPEMENT .....	60
71.	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....	61
72.	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE .....	62
73.	ENVIRONNEMENT, PLAN LOGEMENT ET CADRE DE VIE .....	62
74.	ECONOMIE VERTE INCLUSIVE.....	63
75.	STRATEGIES DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE VERTE.....	63
76.	ECONOMIE CIRCULAIRE ET ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE .....	64
77.	EDUCATION ENVIRONNEMENTALE .....	64
78.	EQUITE ET REDUCTION DE LA FRACTURE NUMERIQUE .....	65
79.	LE MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE RENFORCE .....	66
80.	NOUVELLE TECHNOLOGIE .....	66
81.	TELECOMMUNICATION .....	66
82.	GRANDE BIBLIOTHEQUE NATIONALE NUMERIQUE .....	67
83.	PROGRES ENDOGENE GRACE AUX POLITIQUES SOCIALES EQUITABLES.....	68
84.	PAIX SOCIALE PAR LA FIN DES FRAGILITES DE REVENUS.....	68
85.	DES INFRASTRUCTURES ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE.....	69
86.	DES COOPERATIVES LOCALES EN CHARGE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE.....	70
87.	SOUVERAINETE ALIMENTAIRE.....	70
88.	LA CAISSE D'ASSURANCE-RISQUE ET L'INSTITUT BURKINABE DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	71
89.	LES INVESTISSEMENTS PRIVES REQUIERENT DES TERRAINS INDUSTRIELS.....	71
90.	ENGAGEMENT PRESIDENTIEL INTERGENERATIONNEL (EPI) .....	72

91.	DU FONDS NATIONAL POUR LES INNOVATIONS.....	72
92.	FONDS DES PME-PMI, TPE BURKINABE EXPORTATRICES DES BIENS ET SERVICES .....	72
93.	SOUTIEN PUBLIC AUX PMI-PME, TPE BURKINABE ET AFRICAINES.....	73
94.	DU CREDIT D'IMPOT PRODUCTIF .....	73
95.	DE LA REDUCTION DE L'EVASION FISCALE DES GRANDS GROUPES TRANSNATIONAUX .....	73
<b>V.</b>	<b>CULTURE, TOURISME ; SPORT ET LOISIRS .....</b>	<b>74</b>
96.	LE BURKINA FASO COMME TERRE D'ACCEUIL .....	74
97.	LA PROPRETE DU CADRE DE VIE ET TOURISME.....	74
98.	LIEUX DE FLORAISON DES IDEES : L'INDUSTRIE CULTURELLE BURKINABE.....	75
99.	LA CULTURE ET SES SECTEURS D'APPUI .....	75
100.	LE DEVELOPPEMENT DU SPORT AU BURKINA FASO .....	76
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>78</b>
	<b>Références .....</b>	<b>79</b>

## **Agir Ensemble pour un Burkina Faso uni d'avenir radieux**

Mes très chers compatriotes,

Vaillant Peuple du Burkina Faso,

En cette année 2020, notre pays de vaillance, de discipline, de travail et d'égalité a soixante ans. La Société de Progrès Partagé est l'ambition du Renouveau démocratique et citoyen burkinabè que je veux incarner, en votre nom. Je m'engage à construire avec vous une République démocratique, sociale, égale et laïque fondée sur le travail, la discipline, la justice, la solidarité, le sens élevé de l'Etat et de l'honneur des fils et filles du Burkina Faso.

**Nourrir, Eduquer, Soigner, Loger et Sécuriser les enfants de la Nation** pour une plus grande productivité économique et bâtir une société démocratique, juste et solidaire, par la détermination de chaque fille et fils du Faso, dans la sueur et l'équité redistributrice. Telles sont mes ambitions sur notre terre d'espérance. Solidaires, nous y serons. Agir ensemble pour la paix, la cohésion sociale et le bonheur du peuple burkinabè, surtout Réduire les inégalités en allégeant la souffrance des plus vulnérables d'entre nous, est à notre portée. Lutter contre l'extrême pauvreté et par extension, les extrémismes violents, voilà, le rivage programmatique décent auquel je vous invite, mes chers compatriotes. C'est notre responsabilité, notre devoir patriotique, les uns envers les autres, les uns pour les autres, les uns par les autres dans la solidarité et tous pour notre Nation, dans la cohésion nationale, la tolérance et la liberté. Pour cet horizon d'attentes, je vous engage, mes chers compatriotes, épris de paix, de justice égale et de progrès social pour tous, à nous mettre au travail, résolument. Non, la fatalité n'est pas burkinabè. Oui, le courage est burkinabè. Dans la justice impartiale, je ferai respecter la raison du gouvernement démocratique. Je veux incarner comme Président du Faso, le courage et l'ardeur au travail en votre nom à tous, conscient que la puissance législative appartient au Peuple qui l'exerce par la représentation nationale.

**Agir Ensemble** et enthousiastes, pour l'avènement de la Société de Progrès Partagé, de développement durable par un Etat proactif et

efficace, par une protection des libertés publiques et entrepreneuriales, une sécurité pour tous sur l'ensemble du territoire national, représente pour moi une priorité absolue. Une citoyenneté égale et le traitement équitable de tous les citoyens et citoyennes seront le devoir tenu par mon administration. Au nom de notre destin commun fondé sur l'Intégrité ancestrale, unissons-nous pour relever notre pays et notre honneur.

**La gouvernance vertueuse, d'essence citoyenne est notre exigence à tous !**

Avec vous, nous agissons dans le but de refaire la démocratie participative au Faso, rendre pérenne la gouvernance vertueuse et exemplaire, exiger la culture des résultats au sein de notre administration publique décomplexée et dépolitisée, servir le bien commun et rendre compte, consolider la concorde nationale et la paix par la réconciliation afin d'amorcer un nouveau cycle de prospérité partagée.

**Le défi sécuritaire a amplifié, considérablement nos défis économiques et humanitaires, partant, nos impératifs de cohésion sociale.** L'insécurité nous a édifiés sur l'insupportable disparité économique entre les territoires et ces insupportables inégalités de traitement entre les citoyens de ce pays qui ruineront, si l'on y prend garde, la légitimité de nos institutions républicaines.

L'énergie et la transition énergétique sont capitales tant pour notre agriculture familiale, la meilleure pour la protection de nos écosystèmes pour l'atteinte de notre souveraineté alimentaire, que pour donner un nouvel élan à nos créateurs de richesses de maints domaines. C'est pourquoi, nous travaillerons à augmenter significativement le niveau de couverture énergétique. Ainsi, L'Etat démocratique et efficace fera un effort couplé avec l'expertise des partenaires institutionnels pour un **raccordement social des foyers modestes** en ramenant à 1000Fcfafa le coût comme notre proche voisin, la République de Côte d'Ivoire y est parvenue avec l'appui des partenaires au développement.

Raccorder ces foyers, c'est permettre l'accès des femmes, des jeunes et des artisans, nos milliers d'esprits innovants et de petites mains créatrices de richesses à une palette complète d'activités rémunératrices et suivant, accroître leur inclusion financière au moyen de toutes ces applications

frugales du Mobile Banking et des innovations et facilitations de la Révolution Digitale.

Nourrir les enfants de la Nation est mon ambition. La souveraineté alimentaire avec une impulsion nouvelle à donner à l'agro-alimentaire, le sylvo-pastoral est indispensable et partant, le gouvernement sous mon leadership engagera un appui financier au secteur agro-industriel dans les Hauts-Bassins, le Sud- Ouest, de la vallée du Sourou, des parcs animaliers et des boucheries industrielles, des tanneries et laiteries au Yatenga et allant de la Région nord, du Sahel au pays gourmantché. Formons beaucoup de vétérinaires, d'infirmiers d'Etat et des techniciens ambulants pour la santé humaine et celle du cheptel et bien sûr, refixer les artisans des cuirs et peaux dans leur terroir et relançons le tourisme.

Fixer nos compatriotes dans les 13 régions, sur la terre libre de leurs ancêtres c'est créer l'espoir et décisivement, mettre au travail nos populations pour les détourner des recrutements ténébreux des terroristes et des ennemis de la paix, de l'immigration clandestine et de la prospérité personnelle et communautaire. **Mon équipe est prête !**

L'Etat intègre et égal continuera, si vous me faites confiance, d'investir dans les infrastructures tous azimuts pour doubler le volume des échanges inter-régions et sous régionaux et ainsi stimuler davantage le développement économique. Les infrastructures énergétiques, scolaires/universitaires, sanitaires et routières vont mobiliser un investissement massif sur 5 ans.

Je vais libérer et épauler le génie créateur de chacun de nos jeunes et de nos femmes dont le dynamisme est un motif légitime de fierté nationale. Ce capital humain est la rente innovante du Faso. Mon administration incitera les banques commerciales traditionnelles, véritables amplificatrices des opportunités économiques financées, les structures de microfinance à les accompagner.

J'engagerai avec ces acteurs, les chambres consulaires, l'administration publique et les sociétés civiles, une réflexion sur le type de banques ou coopératives de solidarité entrepreneuriale ou Social business network à même de jouer le relai de banque nationale de développement.



Nous encourageons également les sociétés minières industrielles installées au Burkina Faso à prendre des parts pour le financement de ces créateurs de richesses endogènes (jeunes et femmes engagés et porteurs de rêves) dans les régions concernées et zones d'orpaillages. Un dialogue constructif et tripartite se mènera.

Et l'Etat avec une partie du prélèvement de 1% imposée suivant le Code minier en place, y jouera, en plus de son rôle d'assouplisseur des contraintes bureaucratiques, celui d'investisseur et de garant des investissements privés nationaux et étrangers. Une quote part sera consacrée à la restauration et la sauvegarde de l'environnement pour assurer la durabilité économique au profit des générations présentes et futures et ainsi mieux préparer l'après boom minier. Les sociétés minières (industrielles comme artisanales recensées) seront sollicitées et sur la base du volontariat ou du forfait accepté de plein gré. Celles qui contribueront à ce fonds seront parties prenantes du programme national de restauration et de sauvegarde des sols. Ce Fonds solidaire sera géré par les représentants des citoyens riverains, l'Etat et les sociétés minières contributrices. **La probité des dirigeants est le socle de la confiance du public dans le Gouvernement, son gouvernement. J'y veillerai.**

Sous mon leadership, l'Etat sera démocratique, proactif, impartial et exemplaire. C'est pourquoi notre **Justice doit devenir le Socle Imprenable de l'Intégrité** et ses tribunaux de commerce, les instances arbitrales ne pas retenir les contentieux en longueur dans les tiroirs, source de manipulations et de corruption. L'Etat efficace **soumettra tout le monde et fera respecter la règle de droit avec équité et fera appel à toutes les compétences au pays et dans la diaspora.** Les grandes sociétés d'Etat seront désormais gérées par des citoyens sélectionnés par appel à candidatures et dans la transparence totale. **Mobilisons-nous !**

Dans les technologies et les innovations pour la formation du capital humain et en phase avec la Révolution Digitale, je prévois des investissements massifs. Mieux, des efforts iront relever les défis éducatifs, de formation efficiente et adaptée aux contraintes et évolutions du marché de l'emploi des jeunes et la mobilité professionnelle induite aux besoins de formation-recyclage permanents. L'Etat proactif sera à l'écoute de nos acteurs du progrès et de la culture nationale, des accélérateurs de croissance endogène dans les innovations et l'exigence de changement

de gamme pour aller au développement. **Intègre, je serai fidèle à la République et je servirai le bien commun. Ma détermination est totale.**

La **République intègre et égale pour tous**, nous engage à promouvoir la société de Paix, d'équité et de Prospérité partagée parce que produite ensemble. Le revenu national créé ensemble, l'Etat s'attachera à le redistribuer dans la justice territoriale et suivant les talents, les mérites, les compétences et les qualifications de chaque citoyen et les catégories socioprofessionnelles. C'est l'exigence même du nouveau capitalisme de redistribution que revendiquent d'éminents économistes comme le Nobel Paul Krugman, Jérémy Rifkin, Thomas Piketty et certains penseurs du Consensus de Pékin.

La prospérité partagée est le progrès social partagé par tous les citoyens, chacun dans son quotidien, son vécu socioéconomique en termes d'amélioration des conditions de vie et de travail, de protection des travailleurs actifs et des pensions décentes pour nos aînés à la retraite. La solidarité intergénérationnelle active envers les plus vulnérables d'entre nous sera notre boussole morale. Ne laisser aucun Burkinabè au bord du chemin et travailler au retour de tous les exilés politiques. **La paix dans la solidarité agissante, la paix dans l'amour ! Engageons-nous !**

Aussi avec pragmatisme, la rigueur managériale, la probité et l'imputabilité morales et citoyennes qui ont jalonné ma trajectoire professionnelle, ces trois articulations sont, je le réaffirme, le moteur du **Leadership d'Espoir pour le Renouveau Démocratique et citoyen** que je veux incarner pour notre pays, notre patrie dans le doute, en proie au délabrement de son maillage sécuritaire, de ses fondamentaux socioéconomiques, la ruine de l'autorité de l'Etat et ce délitement graduel de l'Etat qu'aucun patriote ne peut accepter. Oui, **Notre Patrie, notre Faso Mérite Bien Mieux ! Choisissons le Progrès durable et Partagé dans la justice, la paix dans la tolérance !** Cultivons résolument la bienveillance fraternelle ! **Avec votre confiance, je serai le Président de tous les Burkinabè réconciliés et unis !**

Après les euphories d'Indépendance et du Multipartisme, le temps du Progrès social, de la sécurité pour tous les enfants de la Nation et leurs amis qui vivent avec nous sur le sol de nos ancêtres, ce temps de la

prospérité partagée par la concorde nationale que doit ressentir chaque citoyen burkinabè est arrivé. Le Salut par la Concorde, le progrès avec et pour chacun dans la paix et la justice. **Je ne vous mentirai pas. La tâche est rude et exaltante. Ensemble, avançons !**

Oui, **Le Burkina Mérite Bien Mieux !**

**Je m'engage.**

**Kadré Désiré Ouédraogo**

## **Agir Ensemble pour le Faso et l'Avenir en Commun**

Refonder les bases de notre démocratie, telle est notre ambition. Notre société est à la croisée des chemins. Les attaques terroristes et le climat d'insécurité et les tensions communautaires menacent l'avenir de notre pays. Nos secteurs clés – éducation, santé, énergie, économie, infrastructures, eau potable - doivent être réformés pour permettre à tous les burkinabè d'être en bonne santé et d'avoir un emploi leur permettant de vivre décemment. Nos systèmes doivent être revus pour que tout burkinabè s'y reconnaisse et soit fier de son pays. Ce progrès sera partagé par toutes et de tous, riches et pauvres, ruraux et urbains, membres des différentes ethnies, hommes et femmes, jeunes et anciens. Le progrès oui, mais un progrès durable et résilient.

Le chemin sera long et éprouvant. Il nous faudra accepter de nous remettre en question et de changer nos habitudes. Il nous faudra faire preuve de rigueur, de discipline et de persévérance pour façonner le Burkina Faso que nous voulons.

Pour ce faire, nous nous engageons à :

- Restaurer la paix et éliminer la menace terroriste ;
- Augmenter le pouvoir d'achat de tous les burkinabè en créant des emplois et facilitant l'entrepreneuriat ;
- Reconstruire la confiance entre gouvernants et gouvernés ;
- Unir tous les burkinabè et briser la distance entre ruraux et urbains pour construire ensemble une société forte ;
- Œuvrer pour un développement endogène en réformant nos systèmes (judiciaires, éducatifs, santé, etc.) pour en faire des systèmes efficaces adaptés à nos réalités ;
- Optimiser les dépenses publiques, installer une politique de la transparence et un système permettant de lutter contre la corruption pour nous donner les moyens de nos ambitions.

Choisissons le progrès durable et partagé pour construire un Burkina Faso qui nous ressemble, un Burkina où il fait bon vivre et dont nous serons fiers.

**Voici 100 Priorités nationales, regroupées en cinq grands axes, que nous voulons concrétiser avec vous afin de réaliser le Progrès durable et Partagé**

## **I. SECURISATION DU BURKINA FASO POUR UNE NATION UNIE**

### **1. INSECURITE ET RADICALISATION**

Rien ne peut se construire dans l'insécurité, la peur et la division. Pour restaurer la paix, nos objectifs sont les suivants :

- Assécher les sources de recrutement des mouvements extrémistes en installant dans les zones les plus touchées des activités génératrices de revenus significatifs ;
- Recruter et former plus de militaires pour désamorcer la menace terroriste ;
- Créer un plan de rattrapage pour les enfants déplacés n'ayant pas suivi de cours pendant plusieurs mois ;
- Former les déplacés internes à des métiers leur permettant de générer des revenus dans les localités où ils se sont réfugiés ;
- Concevoir une stratégie de réintégration, de sécurisation et de reconstruction des déplacés dans leur localités d'origine ;
- Utiliser de façon idoine les dispositifs traditionnels de collecte de renseignements ;
- Développer le renseignement électronique notamment à travers la formation de spécialistes ;
- Dialoguer avec toutes les parties prenantes et solliciter l'expertise dans le domaine de la sécurité au Sahel

Pour réussir cette sécurisation du Burkina Faso, il nous faut mettre un accent particulier sur le principe d'universalité de la république.

### **2. PRINCIPE D'INDIVISIBILITE DE LA REPUBLIQUE ET D'UNITE DU PEUPLE**

Ce principe surclasse les différences ethniques, régionales, raciales. L'origine, quel que soit l'épithète qui l'accompagne, n'a pas sa place dans les principes d'indivisibilité, de fraternité et d'égalité citoyenne.

### **3. POLITIQUES PUBLIQUES D'EGALITE CITOYENNE**

La société burkinabè est une société, solidaire, tolérante, hospitalière et fraternelle. Ces valeurs reçues de nos ancêtres sont les leviers de la

refondation de notre identité de personnes intègres. Il nous faut pour respecter ces valeurs cardinales :

- Prendre en compte le **caractère multiculturel, laïc et cosmopolite de la société** dans les nominations ;
- Veiller à l'équité de traitement des citoyens quel que soit leur origine ethnique, leur bord politique et religieux ;
- Prendre en compte le principe de légitimité dans le choix des dirigeants, en conformité avec les dispositions constitutionnelles et les valeurs sociétales ;
- **Mettre en place une commission en charge d'auditionner avant nomination, les personnalités proposées à de hautes charges de l'État ;**
- Construire une paix durable qui implique une réduction de la pauvreté et le renforcement de la démocratie ;
- Valoriser la médiation, les formes d'apprentissage de règlement non-violent des conflits, le travail sur les préjugés et les présumés ;
- Faire de l'Education nationale le lieu de l'ancrage de la citoyenneté, à travers notamment la diversité culturelle et l'histoire des populations ;
- Introduire dans les programmes d'enseignement de l'histoire des volets relatifs aux luttes non-violentes ou aux réconciliations ;
- Construire une gouvernance de la sécurité s'appuyant sur les perspectives locales ;
- Construire une armée républicaine et bâtir durablement la confiance entre les forces de défense/ Sécurité et les populations ;
- Construire une gouvernance économique articulée sur les potentialités, les dynamiques des territoires et la mobilisation des initiatives locales ;
- Renforcer le rôle des communautés, des acteurs de la société civile et particulièrement des femmes dans un processus endogène de réconciliation ;
- Restaurer la confiance des populations à l'égard des institutions et des acteurs politiques ;

#### 4. SECURITE NATIONALE ET PRESERVATION DE LA PAIX SOCIALE

La sécurité constitue désormais, avec le chômage, la première préoccupation des Burkinabè. Cette sécurité nationale est tributaire de quatre conditions :

- Un climat de cohésion, de paix sociale et d'équité protégeant les droits et libertés ;
- Le contrôle des dangers présents dans l'environnement ;
- Le respect entre les individus, de leurs valeurs et de leur intégrité physique, psychologique et matérielle ;
- L'accès à des moyens efficaces de prise en charge et de réhabilitation.

Il faut aussi garder à l'esprit que l'atteinte d'une véritable sécurité du Burkina Faso et des pays de la CEDEAO doit donc être envisagée dans une perspective globale. C'est pourquoi, il faut pour le Burkina Faso :

- Créer une Institution que nous proposons d'appeler le Conseil de Sécurité Nationale Burkinabè (CSNB). Cette Institution est spécifiquement chargée de conseiller le Président du Faso sur l'intégration des politiques, internes, étrangères et militaires liées à la sécurité nationale. Elle est chargée d'élaborer des politiques coordonnées d'anticipation des menaces (par le renseignement) et d'actions dans tous les domaines civils et militaires pouvant affecter la sécurité du Burkina Faso ;
- Assurer sa contribution à la sécurité africaine, européenne et internationale : cela correspond à la fois aux nécessités de sa sécurité propre, qui se joue aussi à l'extérieur de ses frontières, et aux responsabilités que le pays assume, dans le système international (Nations unies, Union Africaine (UA), Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi qu'aux alliances (G5 Sahel) et traités auxquels elle a souscrit) ;
- Accroître la résilience des institutions démocratiques, de la société et de la vie économique en tant qu'objectif fondamental de la stratégie de sécurité nationale, mise en œuvre par l'État et l'ensemble des collectivités publiques.

La politique nationale de sécurité de mon gouvernement sera articulée autour de trois axes principaux :

- La définition de grandes orientations et de principes de base ;
- La détermination de responsabilités en matière de sécurité ;
- L'organisation des rapports entre les différents acteurs du secteur de la sécurité.

## **II. CAPITAL HUMAIN ET EAU POTABLE**

### **5. INITIATIVES PRESIDENTIELLES PREROGATIVES**

**Initiative présidentielle** : Mon gouvernement travaillera à doter chaque village d'au moins **500 habitants** :

- Une école primaire et un centre de santé ;
- Une borne-fontaine pour une population de taille 500, ou deux forages équipés à motricité humaine pour de l'eau potable ;
- Une latrine pour 10 ménages ;
- Le raccordement à l'électricité ;
- Et une clinique ambulante.

### **6. EDUCATION FORMELLE EFFICACE**

Pour réussir une éducation formelle efficace, il est nécessaire de :

- Créer une vision, des objectifs et une nouvelle politique éducative pour les trente prochaines années
- Revoir les méthodes pédagogiques pour donner aux élèves les compétences clés nécessaires au développement : capacité d'apprendre à apprendre, à faire preuve de créativité, à sortir des sentiers battus, etc.
- Éducation de la petite enfance
  - Intégrer une année de préscolaire obligatoire dans le cursus scolaire. La première année de l'école doit être une année de programme préscolaire pour permettre aux enfants d'avoir les bases nécessaires qui leur permettront d'augmenter leurs chances de réussir leur parcours scolaire
- Éducation primaire et post primaire :
  - Entamer la révision du programme éducatif scolaire ;
  - Valoriser et réformer les professions d'enseignants ;



- Installer des cantines scolaires dans les écoles ;
- Créer une académie ambulatoire pour l'écolage des enfants des bergers toujours en transhumance ;
- Concevoir un programme d'instruction sur le développement du sens patriotique, de l'amour du pays et du respect des biens publics ;
- Instruire les jeunes sur les métiers d'avenir, et/ou les publier annuellement.
- Éducation supérieure
  - Créer un centre universitaire dédié au domaine de l'agroalimentaire
  - Créer un numerus clausus pour les filières au taux de chômage élevé ;
  - Inventorier les compétences manquantes au développement du Burkina Faso, et développer les programmes de formation manquants.
  - Installer une culture de la recherche dans les universités et instituts ;
  - Réformer les programmes en incluant les connaissances locales.
- Éducation non formelle
  - Augmenter la part budgétaire de ce sous-secteur
  - Développer la section métier et proposer des métiers adaptés à la localité des apprenants et à ses possibilités d'emploi
  - Renforcer les campagnes d'alphabétisation pour améliorer l'autonomisation des femmes
- Infrastructures
  - Privilégier les matériaux locaux et l'architecture traditionnelle pour la construction des écoles

#### **7. LA BATAILLE NATIONALE POUR LE SAVOIR, LE SAVOIR FAIRE ET CONTRE LA DEPERDITION SCOLAIRE**

La première richesse des nations, c'est le capital humain. Bien former la population dans sa portion de jeunes, près de 75 % en dessous de 17 ans, c'est travailler à préparer l'avenir, à cultiver l'inclusion sociale et à réunir

les conditions maximales de cohésion nationale, socle de la prospérité par la paix. Notre crédo serait de :

- Accorder 30 % du budget à l'éducation et à la formation qualifiante, à la réduction de la fracture numérique (IPad et ordinateurs dans les Universités).
- Innover dans la formation des enfants et jeunes de 0 à 35 ans soit près de 75 % de la population, ce qui demande un effort national.
- Une lutte implacable sera menée contre le décrochage scolaire qui produit près des  $\frac{3}{4}$  de jeunes avec un âge moyen de 13 -17 ans qui quittent l'école sans diplôme, sans formation qualifiante à aucun métier, sans compétence aucune
- Afficher cette ambition de l'école de la république comme temple de l'égalité des chances, le premier frein à la croissance des inégalités, la santé publique et la souveraineté alimentaire.
- Mon gouvernement fera d'importants efforts à partir de 2021 pour porter à 30% du budget national une fois la paix revenue, la part consacrée à l'Education nationale et les formations professionnelles, ingéniorats, lycées d'excellence, grandes écoles de commerce, gestion et sciences administratives dans chaque Région pour l'encadrement des créateurs de richesses de l'économie réelle (dite informelle). Et avec la moitié des investissements consacrés à la formation professionnelle, technique et technologique, la réduction de la fracture numérique, la construction de dix grands lycées scientifiques ou d'excellence et de 4 instituts supérieurs spécialisés sur les économies telles que le secteur du coton, des mines et l'agro-sylvo-pastoral et les applications numériques frugales dont le talent de nos jeunes et femmes ne cesse de mettre à la disposition des populations.
- Créer pour les Régions de la Boucle du Mouhoun, du Nord, du Sahel et de l'Est, une grande école nationale de vétérinaires et des techniques pastorales.
- Viser la conversion des curricula en mettant l'accent sur d'avantage de **séries scientifiques** pour orienter le contingent toujours croissant des bacheliers dans des Instituts Universitaires

de Technologies, d'instituts supérieurs sectoriels (mines, coton, hôtellerie et tourisme, applications numériques etc.).

- **L'Alternance Ecole-Entreprise** : structurer le cycle court de 2 à 3 ans dans les domaines de l'hôtellerie, de la mécanique, des technologies, du numérique, des Beaux-Arts, du paramédical, des arts appliqués, des soins infirmiers et vétérinaires, et de l'agriculture.
- Créer des cycles de formations qualifiantes sanctionnés par des DUT (Bac+3).
- Créer des lycées professionnels et d'excellence ou entrepreneurial cogérés par les collectivités locales et la Chambre de commerce.
- Créer aussi des Instituts universitaires spécialisés par Régions en fonction des potentialités des territoires.
- Offrir des cycles de recyclage ou de changement de filières aux étudiants orientés dans les Universités publiques engorgées par les affectations en droit, en économie, en lettres, ou en sciences humaines ;
- Instituer une formation tout au long de la vie en généralisant les validations de l'expérience (VAE) et/ou des acquis professionnels (VAP).

#### **8. PROMOTION D'UN ENSEIGNEMENT PRIVE PLUS EFFICACE**

Il est constant que les meilleurs résultats scolaires sont obtenus par les écoles privées (Maternelle-Primaires-Secondaires et Supérieur). Il est tout aussi constant que les enseignants de ces écoles privées sont sous payés, parfois même épisodiquement. Or, le gouvernement paie des subventions aux fondateurs de ce secteur. C'est pourquoi il faut :

- Réexaminer le lien trilatéral avec ces acteurs-fondateurs, souvent méritants mais méconnus et les syndicats des enseignants de ce secteur, qui ont accepté le sacerdoce de donner à la société ce qu'ils ont en partie reçu d'elle ;
- Faire le lien entre le stock des salaires impayés aux enseignants et personnels administratifs de ces écoles et les subventions et dettes dues par l'Etat aux fondateurs.

- Encourager les fondateurs à aligner le salaire des enseignants du privé sur celui du public burkinabè.

#### 9. DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS ET LA FORMATION CONTINUE INDISPENSABLE

- Institué une **révision quinquennale** du SMIG quant à son application, aux difficultés rencontrées, aux dynamiques du marché du travail et des innovations qui impactent le pouvoir d'achat des travailleurs. Il s'agit d'arbitrer dans le sens du respect de la dignité du travailleur comme quête et obtention d'un salaire décent ;
- Créer un **Fonds pour le recyclage et les stages des employés des PME, PMI, TPE tout au long de leur vie active** ;
- Veiller à ce que chaque **employé puisse faire valoir ce crédit-recyclage à tout moment de son parcours professionnel, quel que soit son âge.**

#### 10. DU SEUL MINISTERE JAMAIS CREE AU FASO

Créer le Ministère des **Hautes technologies, des innovations et des ingéniorats**. Nos objectifs sont de :

- Créer et construire trois Instituts de Hautes technologies, l'un à Fada N'Gourma, l'autre à Dédougou et le troisième à Banfora pour des raisons stratégiques.
- **Former 10 000 ingénieurs et techniciens supérieurs**, tous cycles confondus **en 10 ans** ;
- Disposer d'une masse critique d'artisans, de techniciens supérieurs et ingénieurs comme capital humain compétent pour impulser le développement endogène ;
- Capter les revenus comme salaires dans les mines, les industries de pointe, la Révolution Digitale et les milliers de métiers non encore connus.

#### 11. DU RESEAU NATIONAL DES INSTITUTS SUPERIEURS DE TECHNOLOGIES

- Créer aussi d'autres **Instituts supérieurs de technologies** dans les domaines de l'environnement, de l'aéronautique, de l'agro-sylvo-pastorale, du tourisme et des lycées hôteliers, dans les 13 régions.
- Désendetter l'Etat Central en encourageant les Conseils régionaux (gouvernement territorial local) à faire des emprunts auprès des banques de développement (**BAD, BID, BOAD, EximBank China,**

**EximBank India, Banque Chinoise d'Investissement pour les Infrastructures, AIB de Shanghai etc.)**

- Rester au contrôle des décaissements et suivis des projets régionaux d'atténuation des disparités inter-régions.

**12. SYSTEME SANITAIRE MODERNE PERFORMANT ET VALORISATION DE LA MEDECINE TRADITIONNELLE**

Partant du constat qu'une majorité de burkinabè utilise la médecine traditionnelle, nous voulons bâtir une médecine burkinabè utilisant les principes de la médecine traditionnelle combinée à la médecine moderne. Nous sommes convaincus que reconnaître la médecine traditionnelle et lui accorder une place officielle dans le système de santé pourra être bénéfique pour la santé des populations. Nous allons ainsi :

- Recherche
  - Créer un fond finançant les recherches sur la médecine traditionnelle et la création de médicaments dérivés des plantes médicinales locales
  - Assurer la production locale des médicaments génériques. Le prix des médicaments doit refléter le contexte socio-économique et le pouvoir d'achat des ménages
  - Financer la recherche des innovateurs proposant du matériel médical ou tout autre outil médical innovant fait localement
- Formation
  - Élaborer un projet de formation courte et de certification permettant aux tradipraticiens d'être reconnus suivant certaines conditions
- Infrastructures sanitaires :
  - Doter le plus grand centre de santé de chaque région d'une machine à dialyse ou de la machine dont le centre a le plus besoin
  - Rénover les infrastructures sanitaires et améliorer les plateaux techniques des hôpitaux
  - Créer un réseau de cliniques ambulantes pour les régions pastorales par excellence (Régions du Nord, du Sahel et de l'Est), zones des fragilités en proie au terrorisme.

- Paludisme : poursuivre la lutte contre le paludisme et réduire son taux de mortalité par deux en cinq ans

### 13. ACCESSIBILITE AUX MEDICAMENTS : GENERIQUES ET DE SPECIALITE

Les politiques publiques du médicament sont essentielles pour une meilleure accessibilité surtout pour les agents économiques à revenus faibles. Il est primordial de :

- **Penser et réaliser les infrastructures en joint –ventures de l’Industrie nationale du Médicament.**
- Lutter contre la catastrophe des faux médicaments venus de divers horizons déversés sur nos trottoirs et grevant le revenu de nos pharmaciens et médecines traditionnelles ;
- Faire souscrire par les travailleurs de l’informel (apprentis en tous genres, bucherons, balayeurs des rues, convoyeurs de taxis ou cars dans les gares, artisans et artistes) une **assurance-médicaments ou une assurance-risques** liée tantôt à la **pénibilité de leurs tâches**, tantôt à la **précarité quotidienne**.
- Elaborer avec les avis et conseils de l’Ordre des Pharmaciens et des Tradipraticiens agréés, des autorisations de commercialisation des médicaments génériques.

### 14. DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE DES CITOYENS ET CITOYENNES

- Redynamiser le processus de la couverture maladie universelle, et l’étendre aux travailleurs du privé.
- Dialoguer avec les syndicats et les partenaires sociaux pour disposer d’une cagnotte rapide et appliquer aux plus vulnérables, tout le bénéfice induit de la Couverture maladie Universelle ;
- Finaliser la carte sanitaire et l’étoffer conformément à la pleine entrée en vigueur de cette Couverture maladie Universelle, qui présentement en chantier par tâtonnements perpétuels ;
- Améliorer le taux de couverture sanitaire au moyen de la **Couverture maladie universelle mieux balisée par le recensement et codification de chaque famille dans chaque village de 500 habitants jusqu’à la ville.**

### 15. DE L’ENCOURAGEMENT DES JOINT-VENTURES ET COOPERATIVES EN SANTE

- Promouvoir les Joint-ventures de PME et des coopératives locales en Santé ;

- Promouvoir la production, la distribution et la commercialisation des appareils médicaux légers ;
- Réduire du taux d'imposition pour leurs investissements en immobilier, machinerie et équipements, transferts de technologies.

#### 16. ACCES A L'EAU POTABLE POUR NOS POPULATIONS VAILLANTES

- Une borne-fontaine pour une population de taille 500 au minimum, ou deux forages équipés à motricité humaine pour de l'eau potable ;
- Chaque Région recevra les moyens pour les infrastructures en forages et retenues d'eau, pompes réparées et fonctionnelles, forages (agro-pastoral) et surtout dans la région du Nord et du Sahel ;
- Chaque grande ville sera dotée d'une **Cité agro-sylvo-pastorale**. Cette cité est d'abord un lycée professionnel qui recevra les diplômés de l'enseignement général (BEPC, Bac) pour les initier aux techniques agro-sylvo-pastorales ;
- Quant aux habitants des quartiers précaires qui contribuent à l'étalement sans fin des grandes villes du pays, les travailleurs pauvres des villes et villages, ils seront les premiers bénéficiaires des infrastructures en eau potable grâce aux pompes villageoises, aux châteaux d'eau et à la connexion des villages de plus de 500 habitants au réseau électrique national.

#### 17. LE PROGRAMME SPECIAL DES ENFANTS, DES FEMMES ET DES PERSONNES VULNERABLES (PSEFPV)

- Mettra en place des projets visant à réduire le nombre d'enfants en situation de rue, grâce à des actions préventives auprès des populations vulnérables ;
- Accompagner au mieux les enfants déjà en situation de rue. Ces actions viseront à renouer le lien avec la famille et la communauté de chaque enfant, tout en fournissant aux enfants un appui psycho-social et une aide à l'insertion scolaire ou professionnelle.
- Appuyer les familles monoparentales dont le chef de famille est le plus fréquemment une femme pour leur protection face à la précarité économique et à l'isolement social ;
- Mieux considérer la place les femmes dans les instances de décisions, en politique surtout et dans les affaires ;

- Améliorer l'existant sur le quota genre afin de le voir se matérialiser dans la vie politique.

### **III. GOUVERNANCE POLITIQUE – JUDICIAIRE ET ADMINISTRATIVE**

#### **18. REFONDER L'ARCHITECTURE DE LA GOUVERNANCE AU BURKINA FASO**

Dans une large partie de l'opinion au Burkina Faso, le consensus est fait que quelque chose est défailant dans la mécanique de la conduite des affaires publiques. Il faut donc :

- Renforcer les compétences des organes pouvant contribuer à l'orthodoxie de la bonne gouvernance comme le Conseil d'Etat ; la Cour des Comptes ; l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat et de la lutte contre la Corruption ; le Conseil Constitutionnel ; le Conseil Supérieur de la Communication ; l'Assemblée Nationale ; Etc.
- Nommer des personnes impartiales reconnues pour leur intégrité et leurs hautes valeurs morales.

#### **19. LA GOUVERNANCE PAR L'EXEMPLE**

- Refondation des institutions et leurs attributions ;
- Inciter à une refondation sociale adossée à des valeurs d'intégrité, de dignité, de solidarité et du travail
- Veiller à une gouvernance vertueuse comme pilier transversal de l'action politique et publique par le choix des bons messagers ;
- Pour les cent premiers jours les mesures fortes suivantes seront prises déjà :
  - La rédaction d'une Charte de la bonne gouvernance et de la transparence qui régira l'action publique ;
  - Création de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et la Transparence. Sous l'autorité directe du Président du Faso, cet organe sera chargé d'assurer la transparence et faire en sorte que l'application de la Charte de la bonne gouvernance soit traduite dans tous les secteurs et actions publiques
  - Obligation pour le titulaire d'un poste de responsabilité de se démettre de ses fonctions en cas de manquement au respect



de la Charte de gouvernance pour préparer ses moyens de défense, le cas échéant, face à la Justice ;

- Déclaration obligatoire des biens, dans la limite des délais prévus par les textes, des membres du gouvernement et présidents d'institutions ainsi que des hauts cadres de l'administration, à leur entrée et départ de leur fonction ;
- Authentification de la déclaration des biens et services des responsables de l'administration ;
- Authentification des biens déclarés des personnes suscitées ;
- Tout haut responsable sur qui pèse le moindre soupçon avec des faisceaux sérieux d'actes répréhensibles sera immédiatement déchargée de sa fonction, quel que soit le niveau de responsabilité, le temps pour la justice de mener et de conclure la procédure ;
- Ces mesures s'appliquent également aux premiers responsables des collectivités territoriales décentralisées ;
- Le plafonnement et le respect strict des avantages du personnels politiques ;
- Le plafonnement des frais de téléphones, d'eau, d'électricité des membres du gouvernement et hauts cadres du secteur publics et parapublique qui en bénéficieraient ;
- L'eau et l'électricité sont à la charge de chaque membre ;
- La publication des avantages, traitements et salaires liés aux fonctions de membres du gouvernement, présidents d'institutions et hauts cadres de l'administration

## **20. RECONCILIATION NATIONALE ET DU DROIT A LA PAIX**

La réconciliation nationale étant un enjeu capital pour asseoir les bases d'une société nationale cohérente, harmonieuse et stable, et pour échapper à la nature informelle et aux réponses ponctuelles, il convient :

- De la conception d'une politique cohésion sociale afin d'en faire un domaine stratégique de développement durable ;
- Créer un cadre institutionnel républicain permanent ;
- De la mise en contribution de manière plus active avec un instrument institutionnel des autorités morales et des anciens pour la réconciliation et la paix.

## **21. REFONDATION DU MEDiateUR DU FASO**

Le médiateur sera dirigé par les coutumiers, les religieux et des sages de la nation choisis par leurs organisations qui formeront un conseil. Le Médiateur du Faso est alors choisi parmi les délégués siégeant des trois ordres moraux. Les mandats sont uniques de quatre (04) ans continus pour les membres désignés. Le médiateur a un mandat de 04 ans. Les deux (02) ordres (coutumiers, religieux) alternent au poste de médiateur du Faso. Le médiateur du Faso et les membres ne sont pas nommés ils sont installés par une résolution votée par l'assemblée nationale. Ils prêtent serment devant le parlement.

Une loi organique fixe les prérogatives et les rapports entre le médiateur du Faso et le président du Faso dont notamment l'interpellation en dernier ressort en de manière exceptionnelle sur toute situation préoccupante relative à l'intérêt supérieur de la nation et la paix. L'interpellation s'étend dans les mêmes conditions aux pouvoirs législatif et judiciaire.

Le médiateur du Faso est organisé sur le territoire national à travers des délégations dont la composition reflète celle de la structure nationale avec des médiateurs régionaux au niveau de chaque région.

## **22. CREATION D'UN DEPARTEMENT MINISTERIEL CHARGE DE LA RECONCILIATION NATIONALE ET LE VIVRE-ENSEMBLE**

La réconciliation nationale doit être une affaire du gouvernement au sens d'une politique d'Etat. C'est pourquoi pour permettre de consacrer beaucoup de moyens, une attention particulière et des actions de l'Etat, il serait judicieux de créer un ministère dédié à la question. Celui-ci pourrait être dénommé Ministère pour la promotion nationale, la réconciliation, la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

## **23. ADOPTION D'UN STATUT DE LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE**

La chefferie traditionnelle de par son rôle sociologique est le garant de la culture et des valeurs morales des communautés. Ce rôle lui confère une place de choix dans la gestion des collectivités et partant de certaines affaires de la nation.

Les chefs traditionnels constituent des légitimités locales qui ont le pouvoir de contrôle et d'orientation des actions des populations. La chefferie traditionnelle est un levier du développement national dont la prise en compte formellement dans l'Etat n'est pas réelle. Pourtant, la constitution burkinabé reconnaît l'existence de la chefferie traditionnelle. Mais celle-ci

ne bénéficie pas spécifiquement d'une loi qui la rende plus opérationnelle comme acteur du développement en appui à l'effort de l'Etat. Il faudrait :

- Reformuler la question de la chefferie traditionnelle dans la constitution de sorte de pouvoir adopter une loi portant statut de la chefferie traditionnelle au Burkina Faso ;
- Résoudre la politisation de la chefferie traditionnelle et des guides religieux ;
- Mettre en place une commission de réflexion qui proposera un modèle de valorisation de la chefferie coutumière et religieuse, et de leur accompagnement par des moyens publics pour leur permettre de contribuer efficacement au développement

#### **24. LA CONSTRUCTION DE L'ETAT -NATION**

La construction d'un État -nation burkinabé procède d'une harmonie nationale, de l'intégration nationale et d'une politique nationale de décentralisation réelle et efficace. Aussi d'une part, il faut réussir la nation et d'autre part il faut construire un État fort capable d'intégrer les spécificités nationales et de garantir de manière égale et équitable les droits aux citoyens de tous les horizons. Pour bâtir cette nation rêvée, le sentiment d'appartenance nationale doit être créé et entretenu par une meilleure stratégie de :

- Représentativité de l'Etat sur l'ensemble de l'espace territorial (l'existant doit être renforcé par la délocalisation de certaines institutions et ministères dans les régions en tenant compte du domaine de prédilection du département ministériel et le contexte de la région) ;
- La géo-promotion des cadres aux hautes fonctions de l'Etat notamment dans le gouvernement ;
- D'enseignement des régions et leurs spécialités culturelles, traditionnelles et les organisations sociales des peuples de la nation aux étudiants des grandes écoles publiques de formation des cadres.
- Institution des référendums d'initiative populaire au niveau des régions qui donnent droit aux populations de décider de leur destin par rapport à certains grands projets régionaux. Ces référendums sont organisés par le gouvernement à travers les gouvernorats avec l'appui technique de la CENI.

## **25. FONCTION PUBLIQUE BURKINABE EFFICIENTE**

Rien ne peut se faire sans un gouvernement performant et sans les moyens financiers. Pour une fonction publique plus efficiente et efficace, nous nous fixons les objectifs suivants :

- Finances publiques :
  - Réaliser un audit complet des finances publiques de l'État burkinabè
  - Proposer un plan de redressement des finances sur les cinq prochaines années et installer un bureau de la transparence visant à lever le voile opaque de ce domaine
  - Mettre en place un système adapté permettant de lutter contre la corruption
  - Installer un système de lutte contre l'évasion fiscale
- Fonctionnaires :
  - Résoudre le problème de l'extension de l'IUTS sur les primes et indemnités des secteurs public et privé
  - Assurer l'égalité des chances dans l'accès aux emplois dans la haute fonction publique, sans discrimination basée sur le genre, l'ethnie ou la religion ;
  - Installer une politique basée sur le mérite.

## **26. LA REDEVABILITE SOCIALE**

Pour renforcer l'architecture de la bonne gouvernance et de la transparence, il sera fait davantage appel à plus d'engagement citoyen, à la responsabilisation et à la participation. Il s'agira, en fait de :

- Construire une approche qui permet aux citoyens ordinaires et aux organisations de la société civile d'exiger directement ou indirectement des comptes aux tenant des pouvoirs publics ;
- Imaginer des mécanismes de redevabilité sociale qui facilitent le suivi et l'évaluation des services, la transmission, les contributions et réactions des utilisateurs aux prestataires de services aux décideurs et aux organes de surveillance ;
- Améliorer les initiatives de redevabilité sociale ainsi que le renforcement de l'intégrité, en particulier au niveau local. Elles offriront la possibilité d'exercer une pression de la base vers les sphères du pouvoir, en même temps qu'elle favorise la

collaboration entre citoyens/usagers, entre prestataires de services et organes de contrôle public ;

- Restaurer la confiance entre les administrés et les politiques par l'exemple et la transparence, deux valeurs dont l'absence abiment le tissu social, et fait le lit de la défiance populaire à l'endroit des tenants des pouvoirs publics au Burkina Faso.

## 27. L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE

Le Gouvernement est démocratique, intègre et efficace par l'indépendance de la justice et la liberté de la presse. Pour y arriver nous mènerons les actions suivantes :

- Accélérateur la mise en vigueur du Pacte pour la Justice, au service de la souveraineté du juge ;
- Encourager les acteurs de la justice à travailler dans le sens de restaurer la confiance des citoyens et l'appareil judiciaire ;
- Le juge doit se mettre au-dessus de la mêlée, s'en tenir objectivement aux règles, diligenter les avancements et notations des pairs par les pairs et ce sans soumission à qui que ce soit et à quoi que ce soit, sanctionner les manquements et fautes, relève **intrinsèquement de chaque personnel de la magistrature.**
- Une loi sur les conflits d'intérêts sera initiée et l'intérêt public sera défendu par le Haut- Commissaire aux conflits d'Intérêts et à l'éthique ;
- Consolider dans une posture de non interférence et non indifférence exécutive le **Pacte pour la Justice.**
- Rapprocher la justice des justiciables en construisant plus de tribunaux ;
- Améliorer la carte judiciaire et embaucher davantage de magistrats et doter les juridictions pour diminuer le temps judiciaire et améliorer l'accessibilité des juridictions ;
  - Le Magistrat le plus ancien dans le grade le plus élevé, avec un mandat unique de dix ans, présidera le Conseil supérieur de la Magistrature. Il est inamovible, excepté s'il viole les consignes constatées par le Conseil de discipline. Ledit conseil a le pouvoir révocatoire. En aucun cas, le pouvoir exécutif ne peut rendre un tel pouvoir suspensif.

- Mettre fin au lien incestueux entre chancellerie et les services du Procureur du Faso. Il faut coller au modèle anglo-saxon, anglais, canadien ou américain pour la bonne administration de la Justice ;
- Renforcer l'inamovibilité du juge et faire rendre impossibles les sanctions disciplinaires par l'Exécutif ou les retentions d'avancement et interférences. La notation et l'avancement doivent être disponibles, transparents et les recours devant le Conseil doivent être garantis aux magistrats, quel que soit le grade ou l'ancienneté.
- Seule la transparence interne renforce la hiérarchie, emblème de ce corps, architecture d'une société de progrès, de démocratie et de justice.
- Encourager l'auto-récusation des Magistrats en cas de conflit d'intérêt. Le cas échéant, reprendre le dossier par le Conseil Supérieur de la Magistrature et sanctionner le Magistrat indélicat par le retrait de points d'avancement suivant la faute professionnelle ou entorse à l'éthique ou l'honorabilité du juge.
- Former et recruter plus de Magistrats mais surtout constituer des *pôles de spécialité magistrale* (pôle financier, anti-terroriste, droits environnementaux, immobilier, cyber-sécurité, conseil en droniste, Code foncier, Code de la famille et code minier).
- Recruter les experts accrédités auprès des Tribunaux après 10 ans comme étudiants à l'Ecole de magistrature et permettre à ceux-là de rester magistrats au-delà de l'âge de la retraite normale. Les officiers généraux, les professeurs titulaires et les hauts magistrats doivent ou peuvent être retenus, à leur convenance jusqu'à 75 ans d'âge.
- Cette indépendance de la Magistrature de tous les pouvoirs : exécutif, financier et scientifique (le Magistrat spécialiste avec des compétences en comptabilité pourra dépouiller les artifices des experts comptables, par exemple) ;
- Construire de nouveaux centres de détention avec toutes les commodités dignes d'un Etat de droit démocratique ;
- Mieux baliser la politique de remise de peines et grâces ;

- Soustraire la supervision des droits de l'Homme de la tutelle du Ministère de la Justice. Toute Commission doit être indépendante. Ses rapports sont remis à l'exécutif et au Parlement. Elle ne doit être entendue que par l'Assemblée Nationale, siège de la pleine représentation nationale ;
- Moderniser le système judiciaire à travers l'intégration des nouvelles technologies de l'information afin de faciliter l'obtention des différents actes juridiques.

#### 28. LA JUSTICE ECOLOGIQUE

- **Promouvoir les emballages biodégradables ;**
- **Éliminer tous les sachets plastiques d'ici 2023 ;**
- Contraindre toutes les compagnies pétrolières à offrir un carburant de meilleure qualité, mieux raffiné selon les normes et standards environnementaux internationaux ;
- Contraindre les compagnies minières à respecter les cahiers des charges des standards internationaux en matière de protection de l'environnement.
- Créer dans les principales grandes villes des décharges publiques modernes pour le traitement des déchets publiques pour éviter les décharges sauvages.

#### 29. LA JUSTICE ECONOMIQUE

La justice économique comme étant l'impérieuse nécessité pour tout(e)s Burkinabè de jouir pleinement des retombés économiques matérialisés par une politique de répartition équitable des richesses. Des actions suivantes seront menées.

- Faire des **audits de toutes les sociétés d'État** afin d'assainir les comptes publics.
- Commencer par **interpeller et juger les auteurs des crimes économiques avérés.**
- **Récupérer les sommes détournées** afin de les mettre au service des plus démunis, des plus vulnérables en créant des projets de développement crédibles et durables.
- Taxer les Entreprises Internationales/Multinationales à un certain pourcentage de leur chiffre d'affaires pour **la création d'une**

**caisses spéciales pour les victimes du terrorisme** (déplacés, mutilés, blessés, veuve et orphelins).

- Taxer les entreprises nationales à pourcentage de leur chiffre d'affaires pour **la création d'une caisse spéciale de projets d'intérêt des plus démunis.**
- **L'élimination du trafic de la vente des faux médicaments** (véritable fléau qui crée des problèmes de santé publique dans notre pays et qui ruine l'économie de la vente des bons médicaments) en légiférant sur de lourdes peines de prisons pour les vendeurs et fabricants.

### 30. LA JUSTICE SOCIALE

La Justice Sociale est un droit pour chaque citoyen qui doit jouir pleinement de sa liberté d'expression, d'opinion et de religion et d'avoir accès aux différents médias et plateforme Étatiques, de jouir équitablement des richesses du pays. Des actions suivantes seront menées.

- **Réduire au maximum la fracture sociale** en redistribuant équitablement les richesses et les dividendes du pays entre tout(e)s les citoyen(ne)s.
- **Favoriser la création de caisses coopératives**, la création d'emplois générateurs de revenus pour les jeunes et les femmes.
- **Permettre une meilleure accessibilité aux micro-crédits, et aux établissements bancaires et financiers** surtout pour la jeunesse et les femmes qui restent les franges les plus vulnérables de la population afin de financer des projets de libre-entreprise.
- **Mettre en place des mécanismes pour permettre la facilitation du dialogue social, intercommunautaire, interreligieux**, créer des cadres de concertations permanents afin de prévenir d'éventuelles crises, et de consolider ainsi une meilleure cohésion sociale et un meilleur vivre ensemble.
- **Promouvoir et valoriser la société civile** qui devrait jouer un rôle de veille citoyenne et d'alerte à travers un statut officiel.

### 31. LA JUSTICE JUDICIAIRE : LES AFFAIRES EN COURS

La justice judiciaire est le processus de réparation, d'apaisement, de pardon, le tremplin permettant de garantir une justice réparatrice : un socle



pour asseoir une bonne cohésion sociale et un meilleur vivre ensemble par le médium de la loi. Nous veillerons à :

- Rétablir la cohésion sociale, le vivre ensemble, la paix, l'harmonie, le pardon au sein de nos différentes communautés. Pour se faire, il faudra rapidement apurer le lourd passif des nombreux crimes de sang commis depuis des décennies et qui mettent à mal notre réconciliation par le fait qu'aucune solution pérenne n'a été trouvée.
- Une diligence accrue dans le traitement des dossiers en cours (Thomas Sankara, Norbert Zongo, Boukari Dabo, David Ouédraogo, Juge Salifou Nèbie, les victimes du putsch manqué, de l'insurrection, etc).
- L'ouverture et le traitement diligents des dossiers des massacres de masse des populations de Yirgou, Arbinda et des autres régions afin de permettre que les coupables soient identifiés, jugés et punis.
- Création d'un tribunal spécial pour les auteurs d'actes terroristes pour que justice soit rendue aux soldat(e)s tombé(e)s au combat et aux victimes civiles du cancer obscurantiste.

### **32. LE DROIT AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Pour le Burkina Faso :

- Contribuer aux efforts de réduction de la crise écologique et sociale qui se manifeste désormais de manière mondialisée (changement climatique, raréfaction des ressources naturelles avec en particulier le rapprochement du pic pétrolier, écarts entre pays développés et pays en développement, sécurité alimentaire, perte drastique de biodiversité, croissance de la population mondiale, catastrophes naturelles et industrielles) ;
- Faire du développement durable une réponse de tous les acteurs (États, acteurs économiques, société civile) pour reconsidérer la

croissance économique afin de prendre en compte les aspects environnementaux, culturels et sociaux du développement.

### **33. CYBERNETIQUE DU FUTUR ET CIVILISATION INFORMATIONNELLE DE NOTRE TEMPS**

- Construire des Infrastructures à large bande pour les télécommunications et réseaux (internet), ceux dont le débit au-dessus de 128 Kbit/s ;
- Consolider l'effort de dotation en fibre optique pour combler le gap manquant ;
- La mise en place et la multiplication des POPS dans tous les chefs lieu de communes vont assurer l'accès à Internet de la population et résoudre la problématique des déserts numériques.

### **34. PROTECTION DES DONNEES PRIVEES DES CITOYENS ET LIBERTES PUBLIQUES**

- Renforcer le pouvoir régulateur et coercitif de l'autorité pour non seulement la protection des droits et libertés, de la vie privée contre les nouvelles criminalités numériques ;
- Renforcer les temps d'antenne pour les organisations de sociétés civiles en lutte pour la démocratie sociale, les libertés pour la citoyenneté au prorata des temps accordés sur les antennes et les médias d'Etat aux partis politiques. Les médias d'Etat appartenant au contribuable.

### **35. VIE ASSOCIATIVE ET ECONOMIE COOPERATIVE**

- Stimuler par des subventions la vie associative et l'économie coopérative et la Protection des droits sociaux des syndicats, des catégories socioprofessionnelles en faveur de la négociation, de la concertation sociale au service de la démocratie sociale et la représentation des syndicats pour le pouvoir d'achat.
- Encourager la bourgeoisie nationale (mécénat au service de la cohésion nationale) à faire des dons aux protecteurs des droits sociaux et syndicaux contre des réductions d'impôts.

### **36. ACCESSIBILITE DES FOYERS PAUVRES A LA JUSTICE BURKINABE**

- Instituer une assistance juridique partout pour les plus faibles de la société dans chaque préfecture de la république.
- Des cliniques juridiques animées bénévolement par les avocats, les étudiants de droit, les juristes et professeurs.

- Faire de la solidarité intelligente, un facteur de cohésion sociale, de protection des droits et de la floraison d'une justice, indépendante, efficace, crédible et accessible pour tous.

### 37. LE DROIT A LA PAIX

- Mettre un accent particulier au respect de la Charte des Nations Unies qui stipule que : « *Les États membres conviennent de régler les controverses par les moyens pacifiques et de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'usage de la force contre d'autres États* » ;
- Faire de la paix un état intérieur, qui s'exprime de l'esprit et ceci par le biais de la sensibilisation de la population de s'abstenir de tout acte préjudiciable.

### 38. DROIT A UN ENVIRONNEMENT SAIN

- Surveiller les collectivités territoriales et les établissements publics, ainsi que les personnes privées pour que chacun dans le domaine de sa compétence et dans les limites de sa responsabilité, reconnaisse et applique la mise en œuvre du droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé, consommer une eau potable, et consommer des espèces végétales ou animales sans nuire à sa santé ;
- Réduire, voire supprimer les pollutions atmosphériques, à préserver la qualité de l'air et, à ces fins, à économiser et à utiliser rationnellement l'énergie. En agissant de la sorte, l'Etat peut garantir à tous le droit à un environnement sain.
- Diligenter dans le cadre d'un programme à élaborer qui devra se baser sur les instruments nationaux et internationaux dont les principaux sont :
  - **Au niveau national** : la Constitution, le Code du Travail, le Code des investissements, le Code forestier, le Code des douanes, le Code minier, le règlement minier ;
  - **Au niveau régional** : la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, les divers instruments adoptés par les Etats dans le cadre des organisations intergouvernementales régionales ou sous-régionales ;
  - **Au niveau international** : la Charte des Nations Unies, la déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, la déclaration sur le droit au développement,

la déclaration de Yamoussoukro sur la paix dans l'esprit des hommes, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, le pacte international relatif aux droits civils et politiques, le pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels.

### 39. POLITIQUES DE L'EGALITE CITOYENNE ET DE CONCORDE NATIONALE

La **Parité, le Genre, la Diversité** et l'**Equité** sont le ciment de la cohésion nationale. Pour cela, nous allons faire en sorte de :

- Combattre les vieilles pratiques insidieuses de **Discriminations régionales, de clientélisme et de favoritisme** observées dans les nominations aux emplois dans les hautes fonctions de l'Etat ;
- Fichier de qualification de tous les burkinabè dans le monde ;
- Promouvoir l'égalité des chances, du traitement équitable des citoyens par un Etat démocratique, juste et impartial ;
- Mettre en place des « liste de qualifications » aux différents postes de l'administration générale, premier pas vers la dépolitisation de l'administration ;
- Toutes institutions de la république ou partis politiques sont tenus de pratiquer la parité/genre suivant le contexte, excepté, l'Armée et la Sécurité ;
- Pour tous les hauts postes sensibles d'Etat, l'Assemblée Nationale auditionnera les impétrants.

### 40. MEILLEUR ACCES DE TOUS A L'INFORMATION PLURIELLE

- **Réorganiser et renforcer l'accès aux financements des chaînes TV nationales, radios privées et radios communautaires et rurales** pour la promotion de la citoyenneté et du civisme, la laïcité au service du vivre ensemble.
- Toutes ces unités de relai des arts et cultures populaires et de la parole publique et officielle doivent par conséquent être restructurées pour devenir des établissements dont la ligne éditoriale doit être plus indépendante des administrations politiques au pouvoir ;
- Les patrons de ces unités publiques sont recrutés sur concours et leur conseil d'administration doit comporter des gens des arts et

cultures, des professionnels de l'information et communication des juristes et défenseurs des droits et libertés.

#### **41. COMMUNICATION ET LIBERTE DE LA PRESSE**

Le gouvernement sous mon leadership s'engagera à jouer transparent et à respecter l'accès à l'information dans tous ses démembrements pour améliorer la gouvernance. Pour ce faire nous allons :

- Augmenter le Fonds d'Appui à la Presse Privée (FAPP). La presse privée doit être subventionnée, aidée par la puissance publique. Le niveau d'aide courant doit être amélioré pour la défense de la république au moyen de la Liberté. Et cette aide vise à mettre l'accent particulier sur l'éthique de la responsabilité, le respect de la déontologie au service de la défense des libertés publiques et de la démocratie libérale représentative, de la vie privée.
- Renforcer le pouvoir des organes de déontologie pour contenir les dérapages attentatoires aux libertés et à la cohésion nationale.
- Veiller sur le respect des salaires et charges patronales pour créer un journalisme davantage professionnel par le strict respect des conventions librement signées. Aucun organe privé recevant des fonds du FAPP ne saurait s'y déroger sans conséquences judiciaires et retrait des fonds publics.

#### **42. DECENTRALISATION ET TERRITORIALITE SOLIDAIRE**

Convaincu que c'est l'échec de la Péréquation et de la cohésion territoriale qui est la source première, le terreau fertile de la menace terroriste. Nous mettrons l'accent sur :

- La cohésion territoriale qui vise à réduire les inégalités et disparités de développement partagé ;
- Impulser les unités pourvoyeuses de revenus à partir des potentialités régionales et partant, à ventiler les transferts induits depuis les régions plus pourvues vers les régions moins nanties.
- Transférer des compétences de l'administration centrale aux Régions et allouer les budgets, décaisser dans les délais prévus les ressources afférentes ;
- Encadrer le pouvoir de dépenser des unités déconcentrées et partant, les conditions de leur prise de dette régionale publique,

toutes choses qui autorisent le strict **Contrôle des plans d'exécution et le respect strict des cahiers de charge** ;

- Sanctionner dès que des manquements inacceptables par les organismes publics indépendants sont relevés. Il faut proposer une loi sur la responsabilité et redevabilité de l'élu local des collectivités. Cette loi engagera la responsabilité du maire devant les tribunaux advenant des blessures et des atteintes au bien-être des populations (ramassage des ordures, propriété et liberté de circuler sur les trottoirs, curage des caniveaux et rues, embellissement des villes, éclairage public etc.). Cette loi vise à obliger nos élus locaux, les maires à habiter les villes dont ils sont les premiers responsables.
- Pour la culture des résultats et la contrainte à l'innovation politique, seront **Couplées les élections** au plan national de l'Exécutif et du régional de sorte que les **bilans soient jugés** au même moment par le peuple souverain.

#### 43. AUTORITE DES MARCHES PUBLICS : UN MANDAT FORT CONTRE LA CORRUPTION

- Création du Haut-Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'Ethique. La lutte totale et implacable contre la corruption requiert de donner un mandat fort à cette agence pour prévenir et sanctionner tous les risques et délits d'initiés.
- Redynamisation de l'**Agence en charge de la gestion transparente des marchés publics visant l'approvisionnement et la rationalisation** des besoins des administrations publiques vise à réaliser des économies sur les prix.
- Faire évoluer l'Autorité de Régulation comme société Privé/Public avec un Conseil d'Administration mixte et le Commissariat aux Comptes assuré par l'Ordre des Experts Comptables du Burkina et le Patronat. Il s'agit de contenir les enflures de marché de gré à gré fantaisistes et toujours gagnés par les mêmes rompant ainsi avec les règles de bonne gouvernance et respect des clauses secrètes des offres.

#### 44. POLITIQUE DE COHESION NATIONALE OU DE CIVILISATIONS : EQUITE ET GENRE

- Organiser des assises villageoises, communales, provinciales et nationales pour la paix et la cohésion sociale ;

- Créer pour la Parité femme/homme, un Conseil Consultatif sur le Statut de la Femme, de la Mère et de l'Enfant pour l'émancipation des femmes.
- Un compendium des femmes leaders ouvert pour une meilleure inclusion des femmes dans les cercles centraux de pouvoir ;
- Définir une stratégie burkinabè contre la violence domestique, violence basée sur le sexe, la race et le statut social.
- Il sera créé une **Semaine Nationale de Concertation Sociale** qui débouche sur le 1<sup>er</sup> Mai : Forces vives, Centrales Syndicales, Société Civile, grands corps d'Etat, médiateurs sociaux, parents à plaisanteries, retraités, patronat etc.

#### 45. LES RURALITES DYNAMIQUES ET LA PAIX SOCIALE

**L'Agrosylvobusiness et le monde Pastoral** sont déterminés par la politique et la stratégie industrielle de valeur ajoutée et la transformation obligatoire (valeur ajoutée) des produits de rente. La décentralisation est le moyen adéquat et j'y attacherai du prix à le faire sentir sur les 5 prochaines années.

Ainsi, les **industries ou unités laitières légères** dans les régions des Hauts-Bassins, Nord et Centre Ouest doivent être implantées grâce aux facilités accordées aux coopératives d'éleveurs ou d'intervenants en agriculture familiale.

- Délimiter les couloirs obligatoires de passage protégés pour les bergers et leurs troupeaux conjointement avec les paysans pour conjurer les violences récurrentes entre éleveurs et bergers ;
- Limiter et contrôler le transport sur pied du bétail ;
- Informer les paysans sur le bénéfice des pâturages, dépôts de fumier pour les sols, écolage ambulatoire des enfants de bergers en transhumance pour le vivre ensemble ;
- Valoriser et redynamiser les filières avec un avantage comparatif afin de pouvoir installer des unités de transformation ;
- Rendre obligatoire pour tous les intervenants extérieurs, la transformation locale des produits aux fins de n'exporter que les produits dérivés, donc à valeur ajoutée ;
- Mettre en place des centrales d'achats dans les coopératives ;

- Le Code des investissements remanié doit mettre l'accent sur le taux standard de 15% de fiscalité stimulante et la sécurité juridique par des juridictions souveraines comme protection ultime des investissements privés et créateurs de richesse ;
- Ouvrir des boucheries modernes, unités industrielles et avec toute la chaîne du froid dans les régions du Nord où le cheptel est abondant. Cela réduira les risques de transport du cheptel sur pieds jusqu'en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigéria. Ces unités locales sont la visée suprême de la décentralisation des circuits du développement et impulsion endogène.
- Structurer les marchés de gros par région et faire des Facilités Financières Spéciales (FFS) aux braves femmes du secteur vivrier, aux coopératives de jeunes avec une obligation de bancarisation de leurs revenus dans des banques coopératives.
- **Veiller à l'accès des femmes à la terre (ruralité), ce devoir républicain et émancipatoire sera assumé pour déverrouiller la société.**

#### 46. LE DEFI DE LA DECENTRALISATION ET DE LA DECONCENTRATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le principe de subsidiarité est à la remorque des impératifs de Décentralisation et Déconcentration de l'administration publique. La décentralisation est un impératif catégorique pour relever les défis du développement local. Il importe donc de :

- Offrir le pouvoir de dépenser aux gouvernorats en leur permettant d'aller sur le marché financier régional comme gouvernement local. En ce sens, la décentralisation révélera des acteurs compétents, dévoués et intègres, des acteurs de développement local, agréablement.
- Les Régions doivent absolument acquérir des terrains industriels disponibles pour les infrastructures communautaires et aussi pour les bailleur (bail emphytéotique) aux industriels investisseurs, pour ainsi dire séance tenante pour leurs unités en gestation. L'indisponibilité des terrains industriels rallonge les délais de gestation des unités de production.



- Les Régions doivent aussi s'attacher seulement aux potentialités économiques de leur espace pour enclencher le développement local.
- Veiller à ce que l'Etat central transfère des compétences et des ressources financières liés à la scolarité préscolaire, scolaire, la formation professionnelle, technique et technologique aux régions.
- La part du budget total de l'année fiscale, affectée à l'Education nationale doit être gérée exclusivement par le Trésor public ou son démembrement au niveau territorial local en termes d'allocation des ressources aux projets locaux, quitte à ce que les services gouvernementaux assurent le contrôle technique et le cahier de charges avant réception des ouvrages réalisés. Les infrastructures scolaires seront ainsi mieux programmées, gérées, entretenues.
- L'industrie touristique, tout l'environnement attractif du pourtour des villes et sites historiques, les patrimoines de l'Humanité identifiés seront désormais donnés comme cours et enseigné dans les collèges et lycées thématiques (foresteries et parcs, élevage, pêches, tourisme et hôtellerie) conformément aux potentialités recensées par chaque région. L'embauche des guides sera locale et comme telle, les régions élaboreront le contenu du cours, la formation des formateurs, vu les vécus, potentialités et récit local, etc.
- Le bon fonctionnement des **Centres hospitaliers relèvera des Régions.**
- Améliorer les plateaux techniques et créer des hôpitaux spécialisés ;
- Développer ces pôles particuliers d'excellence hospitalière dans les deux grandes villes du Burkina Faso.
- Eviter ainsi les évacuations à coups de milliards totalement improductifs et seulement au profit des élites pour relever le plateau technique et la spécialisation poussée par la coopération internationale.
- Travailler à une bonne coopération internationale déconcentrée entre le CNSS dont les bureaux seront décentralisés, les caisses d'épargne et de retraite de pays industriels pour les sous-traitances médicales et transferts de technologies médicales pour non seulement des économies d'échelle mais aussi d'efficacité et de visibilité de l'action publique.

#### **47. DIPLOMATIE, INTEGRATION AFRICAINE ET COOPERATION INTERNATIONALE**

- Proposer un projet d'Etat fédéral aux pays de l'Afrique de l'ouest avec l'ambition de créer une État Fédéral Ouest Africain d'ici 2035 :
- Construire, avec la collaboration des gouvernements des pays limitrophes du Burkina, des autoroutes entre les pays ;
- Installer une logique d'autonomisation du Burkina Faso pour que notre pays attire des investissements dans nos start-ups et que l'on n'ait plus besoin d'avoir recourt à l'aide internationale d'ici 2030

#### **48. IMPLICATION DES DIASPORAS ET RENFORCEMENT DE L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES**

- Les diasporas burkinabè seront activement encouragées par l'Etat à rentrer, surtout tous ceux qui sont pétris de talents et qui ont dans leurs valises, leurs rêves, leur projet entrepreneurial ;
- Le gouvernement veillera à appuyer financièrement, par des prêts remboursables à taux très réduit, les entrepreneurs burkinabè résidant à l'extérieur, candidats au retour. Prêt étalé sur dix ans.
- La désignation des experts nationaux, au plan local, à la retraite sera faite pour accompagner bénévolement les Burkinabè de retour au bercail.
- Renforcer le Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) existant avec la République sœur de la Côte d'Ivoire ;
- Entreprendre des négociations avec les autres pays de la CEDEAO en l'occurrence les pays anglophones qui ont des modèles de développement très appréciables, pour la signature et la mise en œuvre de TAC. On peut commencer avec le Ghana et le Nigeria comme pays anglophones.
- Le Burkina Faso a un intérêt stratégique à encourager l'entrée de la Côte d'Ivoire dans le G5 Sahel, vu que ce pays frère agit en-deçà de sa propre disposition de Soft Power régional, de ce que son poids économique et culturel lui délimite comme espace d'influence dynamique conjoint avec le Burkina.

### **IV. CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **49. DU FONDS NATIONAL POUR LES INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES**

- **Créer un Fonds national pour des Infrastructures Stratégiques :** énergétiques, sociales, numériques et protection de la vie privée,

écologiques et des transports en commun pour la durabilité de la mobilité des citoyens et des échanges économiques ;

- Faire ce fonds, un levier de la cohésion nationale au moyen des infrastructures et industries culturelles (cinémas, contes, théâtres, festivals, masques), dont un Palais du Cinéma Africain.

#### 50. BANQUE PUBLIQUE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES, AEROPORTUAIRES, SANITAIRES ET SCOLAIRES DU FASO A BOBO-DIOULASSO

- Créer une banque populaire qui sollicitera l'expertise en l'accompagnement de la BAD pour compléter la disponibilité de fonds propres substantiels pour que les grandes banques internationales lui prêtent des fonds. Ces fonds seront ensuite donnés en prêts lourds sur 10 ans, 20 ans aux unités industrielles, aux PMI/PME avalisées par les régions ou en joint-ventures.
- La création de cette **Banque burkinabè des infrastructures à capitaux mixtes** est un impératif d'autant plus que notre pays ne dispose pas encore de fonds souverain à l'instar des Etats comme le Sénégal, l'Angola ou le Nigeria ;
- Cette banque des infrastructures veillera à une meilleure coordination des enjeux de désenclavement des villages, des régions et entretien des pistes rurales pour les produits de rente et le vivrier des braves dames vers les centres urbains pour réussir à maintenir le taux d'inflation en dessous ou autour de 3%. Enclavés, nous sommes obligés de nous ouvrir résolument pour accroître le volume d'échanges via notre sol.

#### 51. DU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET GOUVERNEMENT LOCAL

- Soutenir le **Financement des infrastructures municipales par prélèvement d'un 1/100 du prix des énergies fossiles** (essence, gasoil, kérosène et mazout) et ressources minières (qui proviennent du Fonds minier du développement local) qui seront reversées grâce à un guichet unique pour le développement des communes..
- Contrôler les décaissements et à temps rythmés réguliers pour éviter les retards dans l'exécution du plan quinquennal et in fine, le contrôle technique, les récompenses vs sanctions des officiels y affectés.

## 52. RESSOURCES NATURELLES ET CHAÎNE DES VALEURS

- Mettre en place une fiscalité environnementale adaptée, renforcée et applicable aux sociétés minières. Un Fonds de Soutien à l'environnement (FSE) sera créé dont l'objectif est de réhabiliter et de préserver l'environnement. Ces fonds seront reversés aux Régions pour la protection de l'environnement.
- Nous encouragerons et adopterons une fiscalité stimulante au service de l'augmentation du revenu national par incitation fiscale aux délocalisations de siège administratif de grands groupes européens ou nord-américains dans l'industrie minière en raison d'une fiscalité compréhensive.

## 53. L'IMPULSION D'UNE CROISSANCE ENDOGENE PAR LES MINES

- La refonte totale du code Minier afin de le rendre plus efficient sur le plan du recouvrement fiscal, et plus contraignant pour les collectivités et l'environnement ;
- La conversion et la production de sensiblement 60% d'électricité d'ici 2030 par l'éolien, l'hydro-électricité, le solaire surabondant au Faso, la biomasse, mais aussi, vu l'augmentation de la demande interne, viser la multiplication par 5 des capacités actuelles énergétiques (petites centrales et parcs solaires pour les unités industrielles et signer une convention avec elles pour l'approvisionnement des localités qui les logent en déduction de leurs impôts contre un Prix/kilowatt social).
- Encourager **les unités minières et autres** à nouer des partenariats solides avec des groupes comme **Enel** (Italie) et **Siemens** (Allemagne), avec le partenariat stratégique avec l'AFD (France) pour ajuster les enjeux du développement/désendettement visant l'objectif affiché d'atteindre une capacité de production de **300 mégawatts à l'horizon 2030** ;

## 54. MOTEURS DE CROISSANCE

Atteindre une croissance qualitative et fondée sur l'équité à travers un accent sur les actions pertinentes, efficientes, viable et durable. Pour permettre à la population active de vivre dignement en gagnant des revenus décents est un gage de paix et de sécurité. Nous allons ainsi :

- Inciter à la création de TPE, PMI, PME

- Soutenir financièrement les secteurs productifs en donnant les moyens aux acteurs nationaux de faire face à la concurrence
- Agriculture :
  - Renforcer la sécurité alimentaire en investissant massivement dans l'agriculture, l'élevage et la pêche et en réformant le secteur afin de permettre une production tout au long de l'année
  - Promouvoir l'agriculture climato-intelligente (Agriculture de précision) qui fait appel aux outils de prévision comme les TICs
  - Promouvoir la transformation des matières premières locales en produits dérivés à valeur ajoutée pour la consommation locale et l'exportation dans la sous-région et à l'international pour limiter les pertes et le gaspillage alimentaire
  - Développer la chaîne logistique agroalimentaire pour permettre aux petits producteurs locaux dans les régions d'écouler leurs marchandises dans les grandes villes (Ouagadougou, Bobo Dioulasso). Financer les entrepreneurs apportant des solutions dans le transport des denrées, leur conservation et transformation
  - Développer l'agriculture de contre-saison dans les périmètres aménagés
  - Mettre l'accent sur l'exportation de produits transformés à valeur- ajoutée et non des matières premières brutes
- Créer un fond visant à accompagner les PME dans leur projet de développement dans la sous-région et à l'international
- Financer la création d'usines et la formation de la main d'œuvre pour la production locale de produits de première nécessité
- Effectuer une campagne de valorisation des produits locaux
- Grands travaux :
  - Entamer des grands travaux notamment la construction de barrages hydro-agricoles en vue de développer les cultures de contre-saison ;
  - Faciliter l'accès aux intrants et aux équipements agricoles ;
  - Améliorer le niveau de compétitivité des entreprises burkinabè par la formation et l'encadrement.
- Entrepreneuriat :

- Faciliter l'environnement des affaires au Burkina Faso
- Mettre en place une fiscalité avantageuse pour les PMI et PME (crédits d'impôts, etc.)
- Faciliter l'accès au crédit pour les PME
- Octroyer les marchés publics aux talents locaux et le cas échéant, aux talents de la diaspora burkinabè et africaine

**Filière agro-sylvo-pastorale, ressources forestières, halieutiques et fauniques.** En termes d'actions, nous mettrons l'accent sur :

- La promotion d'une agriculture performante dans un environnement durable ;
- L'adoption d'une nouvelle stratégie de sécurité et d'autosuffisance alimentaire ;
- L'établissement de liens solides entre agriculture et développement rural afin de contribuer au développement des entreprises agricoles rurales ;
- L'appui à la mécanisation agricole des filières agro-sylvo-pastorale ;
- Le développement de l'agriculture bio au profit des marchés nationaux et internationaux ;
- La modernisation de l'élevage et sa structuration pour en faire une filière rentable à haute valeur ajoutée ;
- La promotion des modes de production et de consommation responsables ;
- La promotion et le développement des chaînes de valeur et des alliances productives.
- Le développement des ressources halieutiques et fauniques ;
- L'organisation des acteurs de l'agriculture et de l'élevage et la facilitation de l'écoulement des productions à travers la création de GIE et de groupement et associations professionnels de l'agriculture et de l'élevage.

Les actions phares à mettre en œuvre sont :

- La création de Sociétés Anonymes Agricoles spécialisées capables d'employer des jeunes formés aux métiers de la filière agro-sylvo-pastorale ;
- L'appui à la création de GIE ou de coopératives au niveau des maillons de la filière Agro-sylvo-pastorale ;

- La mutualisation et la création de synergies entre les projets des secteurs de l'Agriculture, de l'élevage et des ressources forestières, halieutiques et fauniques ;
- La mise en place d'un programme d'équipements de pointe en faveur de la filière Agro-sylvo-pastorale (Programme EQUIA) ;
- La mise en œuvre d'une action de réduction des disparités d'accès à la terre entre hommes et femmes (programme EQUIAT).
- Développer la synergie entre les acteurs ;
- Augmenter les investissements structurants dans les secteurs ciblés;
- Accroître la contribution des filières visées à la création de richesses ;
- Valoriser les activités des filières à travers le développement de la demande nationale ;
- Créer des emplois descentes au profit des jeunes et des femmes.

### **La filière bétail-viande**

Le travail sera fait pour porter un positionnement stratégique de la filière à travers les actions suivantes :

- L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie globale de la chaîne de valeurs de la filière bétail-viande ;
- La modernisation de l'élevage ;
- L'appui à l'organisation, renforcement des compétences et professionnalisation des acteurs ;
- La relecture et le renforcement des textes règlementaires et légaux pour un meilleur ancrage des actions à conduire ;
- Le soutien et l'accompagnement à l'orientation stratégique des activités des maillons de la chaîne des valeurs (couples produits/services à développer et les couples produits/marchés) afin d'être en phase avec les besoins du marché global de la filière ;
- L'association de partenaires stratégiques professionnels dans la mise en place de la gouvernance des entités clés de la filière et la conduite des actions d'animation ;
- L'appui à l'amélioration des conditions d'élevage, à la productivité des animaux et l'introduction d'espèces à haute productivité ;
- La mise en place de maillons manquants et l'amélioration de ceux existants de l'amont à l'aval : intrant production, commercialisation interne, transformation et exportation) ;

- La facilitation de l'accès aux services, aux financements, aux marchés internationaux et la sécurisation des opérations financières des acteurs évoluant dans le marché sous régional ;
- La mise en place d'un comité interministériel élargi aux organisations intermédiaires et aux organisations professionnelles faitières pour assurer le suivi et la veille ;
- La mise en place de mécanismes de collaboration afin de relier les producteurs, les transformateurs et les marchés de consommation ;
- Des actions de renforcement seront envisagées après des analyses-diagnostiques des filières majeures de notre économie. Il s'agit de la filière coton, la filière sésame, la filière anacarde, la filière karité, la filière pomme de terre, la filière fruits et légumes, etc.

#### **55. PECHE, PISCICULTURE ET RESSOURCES HALIEUTIQUES**

- Veiller au contrôle effectif des eaux pour la préservation et l'exploitation des ressources halieutiques pour le revenu national ;
- Concevoir un Modèle de mise en valeur et de structuration de la chaîne de valeur des ressources halieutiques (poisson d'eau douce des installations hydroélectrique et maraichage comme pôle économique comme Bagré) et la qualité de l'alimentation,
- Faire le lien entre ces installations et l'assiette des Burkinabè pour une alimentation de qualité.

#### **56. AUTONOMISATION DES FEMMES**

Les femmes occupent une part très importante de la population du Burkina Faso. Leur autonomisation constitue un levier important pour le développement économique et social. Pourtant, l'entrepreneuriat féminin est peu développé et les jeunes peines à créer des activités économiques rentables, voire viable. Cette situation ne fait que renforcer le taux de chômage et la précarité économique. Ainsi, ignorer ou impliquer faiblement les jeunes et les femmes au développement économique et social est un manquement qui construirait une entorse grave à la production de richesses nationales. Les principales difficultés vécues par ces acteurs sont :

- La faiblesse des ressources allouées au financement de certains projets des jeunes et des femmes ;



- La difficulté ou l'impossibilité pour la plupart des jeunes et des femmes de mobiliser des ressources de garantie à la hauteur de leur besoin de crédit.

Plusieurs travaux indiquent que de nombreuses femmes souhaitent entreprendre. Cet écart entre l'intention et l'action est confirmé par les professionnels de la création d'entreprise tout comme par les études sur le sujet, qui constatent que les femmes sont confrontées à des difficultés particulières (, et notamment :

- Une difficulté à passer à l'acte, c'est-à-dire la prise de risque ;
- Une information dispersée qui ne permet pas de bien cerner les contours des projets d'affaires ;
- Une tendance des créatrices à ne pas se sentir pleinement légitimes. En effet, les créatrices prennent beaucoup plus de temps pour se sentir capable de réaliser leurs objectifs ;
- Des difficultés dans la conciliation vie professionnelle/vie privée : cette difficulté est principalement justifiée par les contraintes socio-culturelles ;
- Des secteurs d'activités souvent très concurrentiels : elles interviennent dans la plupart des cas dans des secteurs d'activités où la concurrence est déjà rude ;
- Une difficulté à s'insérer dans les réseaux professionnels ;
- Des compétences faibles et incapables de servir la conception et la conduite des projets.

En termes d'actions, nous retenons plusieurs axes pour structurer notre intervention en faveur des femmes et des jeunes :

- Sensibiliser, orienter et informer les jeunes et les femmes entrepreneurs et désireux d'entreprendre ;
- Renforcer l'accompagnement des acteurs à travers des actions de proximité et d'amélioration de la productivité et de l'accès au marché ;
- Faciliter l'accès des acteurs au financement bancaire, au fonds nationaux et au système financier décentralisé ;
- Concevoir et mettre en œuvre de grandes activités structurellement viables capables d'employer des jeunes et des femmes dynamiques ;
- Mettre en place un dispositif de validation des acquis de l'expérience afin de faciliter l'employabilité des jeunes. Les Centres de services

aux entreprises prévus, serviront en partie, de dispositif d'accompagnement des acteurs ;

La mise en place de ces actions doit se traduire par :

- L'efficacité des actions de gestion de l'accueil, de l'information et de l'orientation au niveau des institutions d'encadrement et d'appui aux entreprises ;
- La facilitation de la concrétisation des projets des femmes (incubation et suivi) ;
- L'accompagnement des créatrices à affirmer leur légitimité d'entrepreneures et à mettre en place une organisation adaptée ;
- L'encouragement des femmes pour leur implication dans les réseaux professionnels.

#### 57. ENTREPRENURIAT DES JEUNES

**S'agissant des jeunes**, des initiatives ponctuelles et structurelles seront développées afin non seulement de renforcer leur employabilité, mais également de renforcer leurs capacités d'auto-emploi. A ce titre, il sera envisagé des projets innovants :

- **Un projet de validation des acquis de l'expérience des jeunes (VSIA-Jeunes)** (mettre en place un système de suivi-évaluation des compétences ou de leurs expériences dans divers domaines) ;
- **Un projet d'insertion des jeunes dans des métiers ou secteurs porteurs (Insert-Jeunes)** (identification de secteurs porteurs et des jeunes capables de réussir dans ces secteurs afin de les accompagner à y évoluer). Cette démarche sera également employée au profit de jeunes ayant des aptitudes et des prédispositions pour évoluer en tant que travailleurs dans des organisations nationales et internationales ;
- **Un projet de renforcement de capacités des jeunes (Recap-Jeunes)** (dispositifs de stage en entreprise, dispositifs de développement de la culture et de l'esprit d'entreprise, développement de services d'information et de formation des jeunes, etc.) ;
- Un processus d'accompagnement des jeunes de l'amont à l'aval de la création d'une entreprise (idée de projet à la réalisation du projet) ;
- Mise en place de critère d'éligibilité aux fonds nationaux prenant en compte le critère jeune (suivant la législation en vigueur) ;

- Révision des programmes de volontariat des jeunes et de travaux à haute intensité de main d'œuvre pour prendre en compte la dimension durabilité et viabilité des activités dans lesquelles les jeunes sont sollicités. A ce titre le programme « Volontaire Adjoint de Sécurité (VADS) » actuel sera reformé et amélioré ;
- Un appui à l'organisation des jeunes, notamment les jeunes entrepreneurs.

#### **58. MONNAIE, APPROFONDISSEMENT DE L'ENVIRONNEMENT FINANCIER ET ACCES AUX CREDITS**

Notre vision est de faire du Burkina Faso, un pays où la culture boursière et le financement monétaire sont développés. Ainsi, les efforts seront orientés vers la construction d'un environnement financier est approfondi où l'accès au financement est facilité et amélioré. En termes d'actions notre programme fixe les ambitions suivantes :

- Une relecture et une amélioration du cadre juridique de la microfinance avec une surveillance plus accrue ;
- Un approfondissement de l'environnement financier et une refonte des fonds nationaux tels que le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE), l'Agence de Financement et de Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (AFP-PME), le FONADR, le Fonds d'Appui aux Intuitives des Jeunes (FAIJ), Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF), etc. ;
- Une rationalisation des ressources allouées aux fonds nationaux à travers une amélioration des mécanismes d'octroi de crédit (système de garantie souples, augmentation des ressources de garantie financière, la création de dispositifs de capital-risque, l'accroissement des financements à l'endroit des start-ups et aux entrepreneurs agricoles) ;
- La création et l'opérationnalisation d'un cadre de concertation des acteurs de la finance, de la monnaie et des entreprises avec deux sous cadres (le cadre des acteurs de l'économie informelle et celui des acteurs de l'économie formelle) ;
- La restructuration de l'intervention des fonds nationaux pour en faire un dispositif complet d'accompagnement des acteurs ciblés ;

- L'éducation financière des opérateurs économiques afin de développer leurs capacités à comprendre et à exploiter des opportunités offertes par l'environnement ;
- Le développement d'une synergie entre les fonds nationaux et le système financier décentralisé ;
- La création d'un dispositif de facilitation de l'accès au financement des acteurs de l'économie informelle (assouplissement des garanties et mise en place de système de suivi de proximité) impliquant plusieurs institutions d'accompagnement des entreprises ;
- L'appui aux institutions de financement pour la mise en place de produits et instruments financiers innovants et adaptés aux besoins des petites et moyennes entreprises (ligne de crédit et de garantie, fonds de pratiques d'investissement socialement responsable, bonification de taux d'intérêt) en l'occurrence les acteurs de l'économie informelle (lignes de crédits, lignes de garanties, monitoring, cautions mutuelles, cautions solidaire, prêts d'honneur, crédits à taux réduits, etc.) ;
- La création d'une **banque dédiée à la Petite et Moyenne Entreprise (PME)** avec les trois compartiments : le compartiment de la petite entreprise, le compartiment de la moyenne entreprise et celui des groupements professionnels ou des GIE. Dans la démarche de cette banque, il peut être envisagé la mise en place de dispositifs de suivi-évaluation et de monitoring.
- **Le rationnement et l'optimisation de l'intervention des fonds nationaux** pour en faire un véritable outil de financement par emprunt et non pas des dispositifs de subvention, au regard des taux de non remboursement. Pour cela, il est possible d'avoir un fonds unique où il est mis à contribution des spécialistes et des cadres de la fonction publique, notamment les fonctionnaires des ministères techniques censés être les principaux concernés par le financement avec une clé de répartition (ventilation du crédit suivant des secteurs prioritaires définis par l'autorité sur proposition d'un comité technique). On pourrait imaginer un système de guichets avec des catégories ;
- **l'opérationnalisation du Bureau d'information sur le crédit (BIC) :** Ce dispositif devra contribuer à la résolution des problèmes de surendettement et du coup, améliorer la qualité de l'appréciation des dossiers de demande de crédit des agents économiques. Il participera

également, à l'assainissement du secteur financier et à la responsabilisation des demandeurs de crédits ;

- L'appui à l'organisation et le renforcement des compétences des entreprises ayant un fort potentiel de lever de fonds sur me marché boursier, en l'occurrence celui dédié aux PME. En effet, une bonne gouvernance de certaines entreprises peut leur ouvrir les portes de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ;
- La mise en place d'un mécanisme de contribution volontaire des banques au financement des microentreprises à travers des mécanismes souples et adaptés à la réalité du terrain (garantie, taux d'intérêt, etc.) ;

#### 59. TRANSPORTS ET LA RURALITE ECONOMIQUE

- Construire des routes dans les zones les plus reculées pour en faciliter l'accès, ce qui permettrait à l'économie et au tourisme de grandir
- Installer des ateliers de révision et de réparation des aéronefs à l'aéroport de Bobo Dioulasso
- Ouvrir durant le premier quinquennat, un Institut Technologique d'Aéronautique à l'Aéroport de Bobo–Dioulasso, le plus vaste aéroport de l'Afrique de l'Ouest francophone, non seulement pour former les personnels, mécaniciens, ingénieurs et au second quinquennat penser à créer un embryon de constructions aéronautiques
- Renégocier le bail avec Sitarail pour que les trains soient encore des moyens roulants de service public dans les petites gares pour la revitalisation économique le long du chemin
- Encourager la société **Sitarail** à créer un **Musée du Rail à Banfora**. Les projets du TAC en ce domaine en tiendront compte et doivent exiger le respect strict des engagements pris ;
- Réformer le permis de conduire pour contribuer à limiter les accidents de la route ;

#### 60. CREATION D'UNE AGENCE NATIONALE DU CONTROLE DE LA QUALITE DES ALIMENTS

Le Contrôle de la qualité des aliments, un grand enjeu de santé publique nationale.

- Créer une **Agence nationale pour l'inspection et la salubrité des Aliments**. Son siège sera installé à Dédougou. Elle travaillera en étroite collaboration avec toutes les administrations publiques (douane, marine marchande, santé) ;
- Veiller au strict contrôle de la malbouffe ; réglementer les gras trans ; diminuer le sodium qui fait des ravages sur les populations (hypertension artérielle et autres) ;
- Contrôler les sucres ajoutés et colorants.

#### 61. L'ALLOCATION D'AIDES SOCIALES POUR LES JEUNES DE 18-35 ANS ET LE CORPS NATIONAL DE SUPPLETIFS DU CONTROLE DES PRIX

- La création et l'allocation d'aides sociales pour les jeunes de 18-35 ans sans emploi contre du travail communautaire avec la création d'un Corps national de Supplétifs du Contrôle des Prix : villages, municipalités, centres de protection de l'environnement, cadre de vie, parcs nationaux et services, propriété et garde des plages.
- Signature d'un **Contrat d'objectifs de Civisme et Citoyenneté ou Triple C insertion** pour fédérer toutes ces énergies citoyennes.

#### 62. COMMERCE INTERIEUR

Le commerce burkinabé est tenu à 90 % par l'informel. Il est important que l'Etat pose des actions pour organiser ce commerce.

- Reconstruire les marchés et yaars avec une architecture plus moderne et adaptée. Chacun des arrondissements des villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso doivent être bâti selon l'importance du marché et si possible en hauteur. Cela permettra une meilleure organisation des marchés. Répéter la même chose dans les régions.
- Construire des marchés spécialisés
  - Marché des grossistes ;
  - Marché des produits électroniques, informatiques et divers ;
  - Marché des voitures d'occasion ;
  - Marchés de fruits et légumes et autres ;
- Construire des grands marchés aux villes frontalières comme Cinkansé, Dakola afin qu'ils influent ces zones.

- Construire un port sec dans les frontières avec parking payant, des hôtels, des restaurants et supermarchés avec possibilité une zone franche : exemple : Niangoloko, Bittou, Dakola
- Mieux organiser le commerce dans les rues :
  - Inviter et sensibiliser les acteurs de l'économie informel à intégrer les marchés construits ;
  - Inciter l'utilisation des boutiques intégrées aux constructions en lieu et place des kiosques, cela permettra en ville de respecter les 1,5 mètres réglementaire entre la chaussée et la construction ;
- Encourager le développement de grandes surfaces nationales
  - Les grandes surfaces ouvertes avec des rayons de produits burkinabés.  
Exemple : Bon samaritain, Marina Market
- Développer les infrastructures routières pour désenclaver les zones de production pour fluidifier les échanges.

L'objectif des actions PUSH est de faire en sorte que la majorité de la production nationale soit transformée sur place. L'Etat doit s'investir dans un rôle d'entrepreneur ou d'incitateur à l'entreprise. Un choix de filière doit être fait.

### **63. TRANSFORMATION DES PRODUITS LOCAUX ET COMMERCE EXTERIEUR**

#### **Pour le coton :**

- Installer au moins une filature dans les régions à forte potentialité de production ;
- Usine de tissus et pagnes ;
- Usine de coton médical, couche de bébé, coton hygiénique et bien d'autres produits ;
- Fabrique de serviettes, draps de lit, tee-shirt et bien d'autres produits dérivés du coton ;
- Les forces de défense, les écoles et les élèves doivent être vêtus par du tissu fabriqué localement. L'Etat doit pouvoir permettre à ces unités sur 10 ans de pouvoir assurer cette production.
- L'Etat doit augmenter les taxes sur les produits similaires importer pour permettre à nos produits d'être compétitifs.

#### **Le karité :**

Nous avons le pays qui a le plus de karité naturel ; encourager les unités de production à faire des produits finis comme

- Beurre de karité ;
- Produits cosmétique, (pommades, savons)
- Alimentaire ;
- Pharmacopée

#### **L'élevage :**

- L'installation à Ouaga et Bobo de nouveaux abattoirs une vraie industrie de la viande ;
- Créer une chaîne de froid de l'abattage aux rayons des magasins au Burkina et dans la sous-région ;
- Diminuer l'exportation des animaux sur pieds
- Inciter le privé à se moderniser

#### **Sésame et noix d'acajou**

- Mettre en place de nouvelles unités de transformation ;
- Contrôler les achats bord champs
- Mettre en place une structure (comme SOFITEX) pour mieux organiser la production, l'achat et la vente ;

#### **Céréales (maïs – riz – sorgho – mil)**

- Inciter les brasseries locales à utiliser du maïs local ;
- L'Etat doit mieux organiser le secteur ;
- Mettre en place de silo de stockage ;
- Inciter le circuit de vente à mieux conditionner les farines de céréales

#### **64. RELANCE ECONOMIQUE PAR L'INDUSTRIALISATION**

Cette relance peut se faire par les actions suivantes :

##### **Industries extractives**

Les industries minières sont porteuses d'énormes richesses, nous pouvons en profiter exiger au moins 40 % des parts des exploitations minières affectées par des investisseurs étrangers. Pour ce faire, il faut :

- Raffiner la majorité des produits sur place avant l'exportation ;
- Installer des raffineries d'or et autres métaux précieux au Burkina Faso ;
- Interdire l'exportation de métaux non finis

##### **Industrie pharmaceutique**



- Mettre en place un comité de recherche qui regroupera les chercheurs, les pharmaciens, et les tradipraticiens ;
- Rendre les produits d'inspirations traditionnelle accessible aux populations à travers un circuit de distribution lié aux pharmacies ou un circuit plus moderne que l'existant ;
- Lutter contre la circulation des faux médicaments non homologués par le conseil ;
- Communiquer sur les produits made in Burkina.
- Créer une vraie filière d'industrie pharmaceutique en réunissant des chercheurs à travers des médicaments (exemple du FACA) et organiser le secteur pour permettre l'exploitation des produits ;
- Nous devons mettre en place pour chaque filière un cadre institutionnel de référence contrôlé par les nationaux ;
- Mettre en place des fonds de garantie pour inciter l'entreprenariat ;
- Créer un fonds pour la « génération future » ; ce fond sera alimenté par la vente des produits ;
- Créer un fonds d'aide à l'industrialisation ;
- La référence nationale doit être une priorité ;
- Réadapter les textes et lois pour rendre le climat des affaires plus dynamiques et performant. Pour cela, il faut une structure de pilotage domiciliée au premier ministère. Nous étions même les premiers du « Doing business » dans le cadre du climat des affaires. En 2020, nous sommes dans le tréfond du classement.
- Instituer des foires dans chaque région et inciter les meilleurs producteurs dans les différents domaines.
- Il faut un attaché commercial : il a des objectifs de promotion et de vente des produits et services du Burkina Faso
- Chaque année, certaines de nos ambassades devraient organiser des foires de produits burkinabé ;
- Nos ambassades comme celles de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Canada, la France et bien d'autres a fort potentialités de ressortissants devraient disposer d'un centre culturel burkinabé, disposant d'une bibliothèque. Chaque semaine diffuser un film burkinabé ou inviter des artistes nationaux à s'y produire. Une vraie plateforme de promotion de la culture burkinabé,

- Organiser les opérateurs économiques burkinabé à l'extérieur du pays en chambre de commerce locale : exemple : la chambre de commerce Ivoir – burkinabé, la chambre de commerce ghanéo – burkinabé.

L'Etat burkinabé doit chercher des partenaires pour installer les unités suivantes :

- **Lait** : usine de fabrication du lait en poudre et en légende à base du lait de vache (exemple bonnet rouge, du beurre et fromage) ;
- **Papier** : unité de fabrication du papier à partir des tiges de coton et de céréales ;
- **Sucre** : installer une deuxième unité de production du sucre dans l'Est du pays ;
- **Café** : une usine de fabrication de café moulu ;
- **Thé** : la relance de la production du thé

#### 65. SECTEUR PRIVE ET CREATION DE RICHESSES

Corriger les insuffisances du climat des affaires et renforcer les acquis de la sécurisation des investissements découlent les actions suivantes :

- Elaborer un document cadre de référence de la politique d'investissement sous la forme appropriée (loi d'orientation, charte des investissements...) en vue de définir les principes généraux régissant l'investissement en général et les mécanismes de sa sécurisation en particulier ;
- La justice burkinabè doit connaître une profonde mutation pour être apte à offrir les garanties de sécurité nécessaires à tout investisseur intéressé par les gisements d'opportunités d'investissements dont dispose le Burkina Faso.
- Faire en sorte d'améliorer la qualité et la fiabilité de la justice en vue de renforcer la pertinence et l'équité des décisions rendues de manière à rassurer et mieux protéger les investisseurs
- Assurer une plus grande indépendance et une plus grande intégrité des magistrats, et une stricte application des règles déontologiques.
- Poursuivre la création et l'installation des tribunaux de commerce et la formation des magistrats et autres auxiliaires de justice ; les mécanismes d'arbitrage, de médiation et de conciliation : nous renforcerons les textes de loi au niveau national en matière d'arbitrage, de médiation et de conciliation (textes juridiques de base), de désigner clairement le juge de l'exéquat, d'adopter une

loi sur la médiation commerciale pour plus de célérité dans la procédure d'homologation des protocoles d'accord et de renforcer les capacités du CAMC-O en vue de sa déconcentration sur l'ensemble du territoire.

- Finaliser la relecture de la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière pour assurer la cohérence de l'ensemble du dispositif juridique sur le foncier ;
- Mettre en place un système informatisé de gestion du patrimoine, du fichier domanial et foncier et de regrouper tous les intervenants de la chaîne de délivrance des titres de propriété en un seul lieu (construire des locaux adaptés et propres au GUF) pour réduire les conflits de compétence qui entravent le traitement diligent des dossiers.
- La mise en place du statut de l'entrepreneur afin de limiter l'informalisation croissante de l'économie à travers la mise en place de services innovants adaptés aux besoins des acteurs éligibles (services d'information, de formation, accompagnement, etc.) ;
- La mise en place d'un dispositif de contrôle et de suivi des procédures utilisés ;
- La mise en place de GIE et leur encadrement pour un meilleur épanouissement des membres ;
- Le développement des filières et des chaînes de valeurs ;
- Le développement de l'entrepreneuriat inclusif et de la finance inclusive ;
- Le développement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes à travers la mise en relation d'affaires, la création d'opportunités de partenariats dans la sous-région ;
- L'accompagnement des entreprises dans la digitalisation et la dématérialisation des supports de l'entreprise ;
- La mise en place d'un mécanisme de de branchements industriels ou d'entreprises évoluant dans des secteurs d'activités stratégiques ;
- Le développement de l'agriculture durable, surtout des acteurs du monde rural organisés en GIE ou en association professionnels sectoriels à travers la promotion des méthodes de production utilisant des moyens appropriés ;

- L'accompagnement des entreprises dans la prévention et la gestion des risques ;
- La création de relations de confiance entre les entreprises et les administrations, notamment les administrations fiscales, douanières et de protection sociale ;
- Sauver les entreprises en difficultés du fait des effets de l'insurrection populaire de 2013 ;
- Mener des activités de relance économiques des entreprises en difficulté du fait du Covid19 ;
- La promotion en partenariat avec les opérateurs économiques et les institutions de financement, de mécanismes innovants de financement des exportations ;
- La restructuration et la mise à nouveau d'entreprises stratégiques afin de contribuer à la construction de véritables chaînes de valeur nationales ;
- La lutte contre la délinquance en affaire (corruption, contrefaçon, fraude) afin de créer les bases d'un développement harmonieux dans un environnement concurrentiel) ;
- Le renforcement de capacités professionnelles des acteurs du secteur privé (les entreprises et les institutions d'appui aux entreprises) ;
- Le développement de la recherche innovation en faveur du secteur privé. Cette action sera réalisée en concertation et avec l'implication des structures en charge de la recherche et la diffusion des résultats des recherches ;
- Inscrire les actions de développement du secteur privé dans une prospective stratégique qui allie potentialité et exigence de la demande nationale et internationale ;
- L'appui à la transformation et à la valorisation des produits locaux à travers les actions d'éducation des consommateurs, les partenariats stratégiques entre entreprises et une facilitation de la pénétration des marchés sous régionaux et internationaux ;
- La promotion de partenariats public-privé dans la réalisation de très grands projets d'envergure et les microréalisations d'infrastructures ;
- L'appui au développement de la compétitivité des entreprises à travers l'amélioration de la qualité des infrastructures d'appui aux

- entreprises, l'accès et l'accessibilité à des facteurs de production (eau, électricité, téléphone, internet) de qualité ;
- L'appui à l'intégration d'entreprises Burkinabè dans les réseaux internationaux de production et de distribution de produits et/ou de services ;
  - La mise place d'un mécanisme de suivi des actions d'appui au développement des entreprises.
  - **Faire appliquer la réglementation** relative à la comptabilité (obligation de tenue de comptabilité, dispositions relatives au dépôt des états financiers, sanctions, ...) ;
  - **Prendre en compte des acteurs du secteur informel** comme cible des CGA puis les accorder des avantages fiscaux et non fiscaux (abattement fiscaux, accès aux marchés, etc.) ;
  - **Conditionner l'accès à certaines infrastructures et au financement** à la formalisation des entreprises dites informelles ;
  - **Adopter un régime intermédiaire** en plus des régimes du Réel Normal d'Imposition (RNI) et du Réel Simplifié d'Imposition (RSI) et amener certains acteurs qui se disent informel à tenir la comptabilité et déposer des états financiers suivant le Système Minimal de Trésorerie (SMT). L'impôt à payer serait donc fonction du niveau de chiffre d'affaires réalisé.
  - **Faciliter davantage les procédures de création d'entreprises** (action complémentaire pour la création d'entreprises, le suivi des entreprises créées par des institutions spécialisées) ;
  - **Accorder des avantages fiscaux aux entreprises informelles** (à l'image de ce qui se fait en côte d'ivoire). Cela nécessite la considération d'un régime intermédiaire obligatoire (la tenue de la comptabilité est obligatoire). Cette obligation permettra e garantir la qualité des informations comptables et financières ;
  - **Suivre et coacher les groupements et associations** professionnels d'entreprises informelle ;
  - **Travailler à réduire l'isolement et la faible reconnaissance** des acteurs dans l'animation d'instances (légitimation, reconnaissance, etc.). A ce niveau, il faut préciser que le concept informel pourrait être remplacé par les petites et moyennes entreprises. Cela pourrait être une manière de permettre aux acteurs de migrer vers un statut nouveau pour bénéficier d'égard de la part des acteurs du développement ;

- **Organiser les groupements et association professionnels** du secteur informel et groupements et association professionnels des petites et moyennes entreprises ;
- **Adopter un business modèle d'accompagnement** qui prend en compte les avantages attendus d'un meilleur dispositif d'accompagnement des petites entreprises. Surtout, il faudrait lier l'accès au financement (micro finance) à la formalisation de ces entreprises (Reconnaissance administrative (RCCM), tenue de la comptabilité, reconnaissance du fisc) communication d'informations comptables et financières crédibles. Dans une telle démarche, il faut faire en sorte qu'il soit plus rentable d'être formel que de se maintenir dans le secteur informel.
- **Mettre l'accent sur la mise en œuvre de projets de soutien** aux activités d'information, de sensibilisation, de formation et de formalisation du secteur informel ;
- **Travailler à la mise en synergie des institutions et autres initiatives** d'accompagnement des acteurs du secteur informel.
- **Les services de pépinière d'entreprises** : Ils sont destinés à faciliter la création d'entreprises en apportant un soutien technique et financier, des conseils et des services. En particulier, elles vont permettre le démarrage réussi de jeunes entreprises à travers la mise à disposition des acteurs, de services adaptés à leurs besoins ;
- **Les services d'incubateurs d'entreprises** : L'incubateur est une solution qui s'adresse aux porteurs de projet ayant une idée à fort potentiel (entreprises innovantes, technologiques ou très spécialisées), le but étant de leur proposer un environnement de travail et une mise en réseau optimale pour une croissance rapide ;
- **Les services d'accélérateurs d'affaires** : ils sont destinées à rendre viable et cela dans les délais les meilleurs, des entreprises à fort potentiel de développement à travers l'accompagnement d'entreprises ayant franchi les premières étapes de fondation d'une affaire. Il s'agit des entreprises ayant terminé la phase d'« adolescence », ce qui signifie qu'elles sont autonomes, mais requièrent des conseils et des soutiens soit de l'Etat, soit de leurs pairs ou des institutions d'accompagnement financiers et non financiers pour renforcer leurs positionnement sur le marché ;

- **Les services de couveuses** : elles s'adressent aux porteurs de projet (entreprises non encore créées) qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement renforcé et adapté pour lancer leur activité. Il s'agit de faciliter le passage de l'idée de projet au projet ;
- **Les services hôtels d'entreprise** : il s'agit de créer des solutions qui s'adressent aux entreprises créées et ayant une durée de vie au moins supérieur à un an et qui ne peuvent donc plus être hébergées en mode pépinière d'entreprise. Il offrira des services partagés, à des tarifs inférieurs à ceux de la pépinière.
- **Redynamiser et faire de meilleures** orientations des activités des institutions d'accompagnement des entreprises (CCI-BF, MEBF (CEFORE et CEFAC), CGA, CAMC-O, AFP-PME, ABMAQ, APEX-Burkina, BRMN, CMA-BF, Chambre d'Agriculture, etc.). Au regard de la diversité des structures et des possibilités de chevauchements, il sera opéré une rationalisation et un mécanisme de synergie entre les structures afin de rendre les interventions plus efficaces.

#### 66. LE PLAN LOGEMENT COLLECTIF

**Mon Plan de Logement**, pilier de ma Politique Sociale vigoureuse en faveur des familles pauvres et des travailleurs pauvres s'articule sur les priorités suivantes.

- La mission du CEGCI sera redéfinie comme lien partenarial entre l'Etat, les banques avec des taux raisonnables et prélèvements et sociétés immobilières privées ;
- Loger les Burkinabè à revenus moyens dans des **logements collectifs de location-vente sur 25 ans**.
- Créer une Caisse de garantie pour les prêts immobiliers (sur 25 ans) des travailleurs pauvres du public et des couches sociales à revenus faibles du public.
- Le remplacement des habitations précaires par des logements sociaux se fera et avec le respect strict du calendrier scolaire pour ne pas violer les droits des enfants à l'école obligatoire et gratuite jusqu'à 16 ans ;
- Accélérer la sécurisation de la propriété foncière

#### 67. ACCES AUX RESSOURCES HYDRAULIQUES DANS L'EQUITE SOCIALE

- Construire des Points d'eau pour le pâturage sur chaque 15 km Ressources hydrauliques pour des pâturages
- Pour la filière laitière : aider les éleveurs à réorganiser les circuits : coopératives de collecte, la production, la transformation et la distribution (voisinage, cantines scolaires et militaires, réseau régional des restaurants et au niveau national) ;
- Rationaliser les circuits de la filière en s'appuyant sur les fermes-écoles et ranchs semi-industriels ou familiaux pour stabiliser voire augmenter les revenus des éleveurs et passer de la production de 2018 d'environ 4,5 millions de litres de lait au double sur 5 ans.

#### 68. BOURSE FAMILIALE BURKINDI ET PLANNING FAMILIAL

- Institution d'une **Bourse Familiale Burkindi** : cette bourse forfaitaire est annuelle et équivalent au double du SMIG. Cet accompagnement public des familles les plus pauvres sera couplé, **strictement et obligatoirement**, avec un **Planning familial** conséquent auquel ces familles doivent consentir pour que le contrat social de solidarité soit valable. Nul foyer n'y sera contraint.
- Quant à la sensibilisation et pratique du planning familial, elles surdéterminent la **maîtrise de la croissance démographique** et partant, les charges de formation qualifiante de la population et pour l'Etat. Elles assurent plus de visibilité pour une planification idoine des infrastructures publiques, le bien commun, pour ne pas briser l'élan collectif vers le progrès social individuel poursuivi.

#### 69. INFRASTRUCTURES SANITAIRES

Les infrastructures sanitaires et l'amélioration du plateau technique des hôpitaux et la production industrielle des médicaments génériques, sont la deuxième articulation du Renouveau Démocratique. Nous allons donc :

- Construire deux unités industrielles de production des médicaments génériques et faire émerger notre Faso bien-aimé comme pôle régional d'expertise, de production, de distribution et d'exportation de génériques.
- Faire un réaménagement législatif et la fiscalité plus incitative induits au profit d'une meilleure offre en médicaments et infrastructures sanitaires ;



- Construire un Centre de Santé Primaire pour chaque village de 500 habitants comme les 4 Coordonnateurs du Faso de l'époque « révolutionnaire » l'avaient commencé avec audace ;
- Créer un **réseau de cliniques ambulantes pour les régions pastorales par excellence (Régions du Nord, du Sahel et de l'Est), zones des fragilités en proie au terrorisme.** Nous disposons pour ce faire de l'expertise médicale, des bonnes relations de coopération qui unissent l'Inde, Cuba et le Burkina Faso, dans l'acquisition, formations des compétences, transferts de technologies, création de joint-ventures médicales et autres facilités incitatrices pour les investisseurs privés.

#### 70. ECONOMIE POSITIVE EN DIRECTION DU DEVELOPPEMENT

- Bâtir une économie positive libérale orientée vers la prise en compte des enjeux du long terme ;
- La création d'un fonds vert pour le financement des activités économiques qui tiennent compte ou qui promettent la durabilité économique et sociale ;
- Lancer un programme d'identification de pôles territoriaux de coopération positive et cartographier les politiques qui permettent une responsabilité élargie des producteurs ;
- Mettre en place des contrats de performance sociale et environnementale et des partenariats publics et privés ;
- Renforcer les possibilités de financement participatifs et parier sur les secteurs d'avenir tels que la transition démographique, le développement de l'économie numérique.
- Développer des modèles de financement de l'économie positive dont les actions seront bâties autour de fonds éthiques d'investissements socialement responsables ou de création d'activités socialement responsables ;
- Développer l'économie sociale et solidaire à travers la promotion des Groupements d'intérêt économique, les organisations d'économie sociale et solidaire qui placent l'utilité sociale au cœur de leurs objectifs et qui visent un développement inclusif, surtout à travers l'entrepreneuriat inclusif.

## 71. ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Instaurer une consommation et une production durables des biens et services ;
- Agir simultanément sur l'offre et la demande et développer l'information sur les qualités écologiques des produits et services pour changer les comportements ;
- Renforcer l'équité sociale et la solidarité nationale ;
- Promouvoir une économie dynamique, ouverte et innovante ;
- Promouvoir des mécanismes de répartition optimale de richesses ;
- Dynamiser les mécanismes de contrôle de l'action publique et les doter de pouvoir de sanction ;
- Consolider la compétitivité des régions et renforcer la solidarité et la complémentarité entre elles ;
- Gérer durablement les ressources naturelles ;
- Récupérer et réhabiliter les sols dégradés
- Renforcer la gouvernance en matière de gestion des ressources minières
- Promouvoir une gestion intégrée et durable des déchets :
- Promouvoir et généraliser les activités de valorisation et de recyclage des déchets
- Généraliser l'assainissement aux villes de petites tailles et aux quartiers périurbains et populaires
- Promouvoir une gestion appropriée des eaux usées industrielles ;
- Développer des villes durables ;
- Promouvoir un transport durable :
- Faire des audits énergétiques de toutes les grandes sociétés énergivores (toute consommation excédant 100 000 kwh/an) ;
- Moderniser des structures de production, de transport et de distribution de l'énergie au plan national en vue de diminuer le coût élevé de l'énergie pour rendre compétitives les entreprises nationales (usage du smart grid) ;
- Sensibiliser la population à l'usage rationnelle de l'énergie (comportements éco énergétiques) ;
- Mettre en place un programme national multisectoriel de la maîtrise d'énergie ;

- Promouvoir et encourager le mix-énergétique (usage de plusieurs sources d'énergie) ;
- Encourager la diplomatie énergétique (connexion inter-Etats) ;
- Construire un centre technique de contrôle et de promotion d'équipements économes en énergie ;
- Construire des centrales de recyclage des déchets électroniques ;
- Réduire l'intensité énergétique dans le secteur tertiaire, de l'industrie et du transport ;
- Promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables
- Energie solaire photovoltaïque et thermique (véritable potentiel du Burkina Faso)
- Construction de mini-centrales hydroélectriques tout au long des fleuves en vue de désenclaver les zones rurales en électricité
- Financer les chercheurs et inventeurs proposant des solutions durables à base de matériaux locaux pour la production d'énergie, ce qui permettrait de faire face au déficit d'électricité
- S'appuyer sur les chercheurs burkinabè et africains pour développer une technologie plus efficace et moins coûteuse pour permettre d'utiliser l'énergie solaire à moindre coût et assurer un accès à l'électricité à tous les burkinabè ;
- Renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques ;
- Promouvoir la RSE dans les entreprises (surtout dans le secteur minier)

## **72. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE**

- Renforcer les mécanismes nationaux de prévention des risques industriels et évaluation environnementale dans l'implantation d'unités industrielles sur le territoire ;
- Nommer un haut cadre intègre à la retraite pour coordonner cette charge et dont l'expertise sera disponible pour aider les Conseils régionaux dans leurs enquêtes. Une batterie d'enquêtes Commodo et Incommodo sera mise en place pour une meilleure évaluation environnementale des projets industriels.

## **73. ENVIRONNEMENT, PLAN LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

La Protection de l'environnement, du cadre de vie et l'enjeu du développement durable. Cet enjeu national requière :

- La création et la structuration du Marché national de carbone et subséquemment la création de PMI, PME en technologies environnementales avec l'appui du Canada et de tout pays avancé ayant les meilleures pratiques.
- Encourager les PME de fabrication des plaques solaires en joint-venture avec des PME allemandes, françaises et italiennes, où la meilleure offre technologique existe ;
- Inciter les grandes unités industrielles et minières à la construction de petites **centrales solaires d'au moins 5-10 méga watts** et approvisionner les communautés riveraines en contrepartie de réductions de charges fiscales.

#### 74. ECONOMIE VERTE INCLUSIVE

Pour la CEDEAO : « L'économie verte, est l'ensemble des activités conduisant à la réduction de la pauvreté, la création d'emplois verts décents, des richesses et des revenus au profit de la population, qui assure le bien être global pour toutes les personnes tout en maintenant un environnement sain dans le respect des droits humains et de la contribution à la cohésion sociale ». Pour cela il faut :

- Maintenir une croissance économique soutenue (diversification économique et accroissement de la VA).
- Réduire le chômage (emplois verts) ;
- Assurer la sécurité énergétique (Réduire la dépendance aux combustibles fossiles)
- Assurer la sécurité alimentaire ;
- Renforcer l'accès aux marchés internationaux (PFNL valorisés)

#### 75. STRATEGIES DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE VERTE

Pour mon gouvernement, la transition vers une économie verte implique la réorientation des priorités d'investissements dans des domaines qui favorisent la conversion écologique des secteurs économiques

- Mobilisation interne des ressources pour le financement de l'économie verte inclusive (fiscalité verte, contribution publique volontaire, dotation étatique dédiée, etc.)
- Mobilisation externe des ressources pour le financement de l'économie verte inclusive (fonds internationaux, obligations vertes, marché de carbone, les aides internationales, etc.)

- Nous allons orienter les comportements individuels vers cet objectif par l'entremise d'une fiscalité verte en augmentant l'ensemble des impôts, taxes et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant ou, plus généralement, par un produit ou un service qui détériore l'environnement ;
- Développement de projets éligibles au Fonds vert et autres fonds en matière de protection de l'environnement
- Sensibiliser pour le changement dans les modes de production et de consommation et engendrer probablement des coûts de conversion ou d'adaptation qui pourront être allégés par le gouvernement au profit du secteur privé.

#### **76. ECONOMIE CIRCULAIRE ET ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE**

- Former les différents acteurs à l'économie circulaire et à l'économie de la fonctionnalité ;
- Induire un changement de comportement à travers les campagnes de sensibilisation ;
- Créer des unités de recyclage des déchets (plastiques, DEEE, etc.) ;
- Instaurer des prix compétitifs dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets

#### **77. EDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

- Promouvoir l'éducation environnementale : enrichir les connaissances de l'élève au primaire et au secondaire, et les faire bénéficier des outils essentiels pour la compréhension des problèmes environnementaux et la recherche de solutions ;
- Promouvoir l'écocitoyenneté : faire adopter aux populations des comportements nouveaux qui leur permettent de participer à la protection de l'environnement et au développement durable ;
- Octroyer aux éducateurs et aux animateurs, au niveau de toutes les régions du pays, une formation adaptée dans les domaines relatifs à l'environnement et au développement durable et leur permettre de bénéficier de connaissances leur permettant de vulgariser les problématiques environnementales et la recherche de solutions ;
- Soutenir les individus et les collectivités pour une prise de conscience environnementale et leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires pour la compréhension des

problématiques environnementales et la recherche de solutions adéquates ;

- Permettre aux individus et aux collectivités de bénéficier d'opportunités leur permettant de participer à divers niveaux en matière de résolution de problèmes environnementaux ;
- Aider les individus et les collectivités pour l'acquisition de principes et de sentiments positifs vis-à-vis de l'environnement et l'adoption d'un comportement pro-environnemental leur permettant de participer activement à la protection de l'environnement et à son amélioration.

#### 78. EQUITE ET REDUCTION DE LA FRACTURE NUMERIQUE

Il est impératif de bien former pour mieux profiter de la digitalisation globale de nos vies sociale et économique, et préparer les jeunes à partir de 18 ans, à la **probabilité de changer de métier, 2 à 3 fois dans leur vie**. Pour y arriver nous allons :

- Construire deux **Complexes industrialo-universitaires, l'un à Bobo Dioulasso et l'autre à Koudougou** pour le développement économique durable des régions-pôles de croissance, technopoles et zones économiques spéciales et ports secs. Chaque complexe ou technopole comprendra une Université Polytechnique, un Lycée d'excellence (lycée scientifique) et un centre de compétences, de capacités industrielles.
- Envisager la densification du *Backbone* en construction, construire un technopôle à l'orée de Koubri. Ce technopôle, en plus des infrastructures prévues pour Bobo Dioulasso et Koudougou, devra abriter *l'Hôtel des télécoms*, le *point d'atterrissage virtuel* et le *point d'échange internet*. Ce technopôle et le backbone seront gérés par des entreprises performantes.
- Mettre en place une société d'état muni d'une plateforme qui captera l'ensemble des appels téléphoniques entrant (+226) et les dispatchera aux trois opérateurs de la place. Les taxations seront plus justes de même que les volumes d'appels.
- Donner à la jeunesse une formation technique, qui développe leurs compétences du numérique ou technologiques, et qui leur permettra de s'employer dans les domaines modernes comme : les opérateurs d'usine, les maintenanciers- industriels, les techniciens en génie

mécanique, industriel et électrique, la sécurité des réseaux et innovations, le leadership en robotique ;

- Chaque année un comité ad hoc va publier la liste des dix (10) métiers d'avenir afin de permettre aux jeunes d'imaginer leurs projets professionnels et/ou les formations de reconversion thématique partiel ou total.

#### 79. LE MINISTRE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE RENFORCE

- Faciliter les interventions en *mobile banking* comme banque postale pour une inclusion financière innovante pour les ruraux, les femmes et les jeunes ;
- Créer un **Social business network** Burkinabè inspiré des travaux du Prix Nobel Mohammad Yunus en empruntant les potentialités du numérique ;

Formater les organismes communautaires de base à réfléchir sur des formes innovantes et mode de financement (gala, mises de fonds, bénévolat, expertise gracieusement offerte par des Anciens, temps libre utile).

#### 80. NOUVELLE TECHNOLOGIE

Les nouvelles technologies sont un secteur à grand valeur ajoutée. C'est pourquoi il faut :

- Etablir des prélèvements de formations avec certains pays (ex la Chine, l'Inde...),
- Envoyer chaque année une cinquantaine de jeunes en formation dans ces pays ;
- Mettre en place une vraie technopole qui servira d'incubateur pour les jeunes talents ;
- Organiser un concours entrepreneuriat pour des solutions digitales et accompagner les meilleurs
- Accorder des subventions aux projets de solutions digitales les plus méritants ;

#### 81. TELECOMMUNICATION

- Lever tous les obstacles à l'éclosion d'une saine compétition au sein des privés en charge de la diffusion. Ces pôles formeront un unique grand ministère.

- Doter de moyens conséquents la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel en vue d'atteindre ses objectifs comme régulateur, éthique et arbitre pour le maintien d'une saine compétition. Il lui reviendra d'animer le secteur et d'admettre des câblodiffuseurs privés ou par satellite, des intermédiations, des services et prestataires privés afin que le monopole des oligopoles soit levé.
- De Nouvelle Grille de diffusion de ces intervenants privés doit absolument comporter des contenus africains et nationaux concernant les câblodiffuseurs internationaux ;
- Enrichir l'offre par des télévisions nationales, régionales et locales et élaborer des cahiers de charge qui imposent des diffusions, des contenus nationaux ou africains clairs.
- Inciter des diffuseurs européens, RAI, France 24, Deutsch Welle, BBC, Canal+, StarTime, etc. les grands diffuseurs américains comme NBC, CBS, ABC, PBS, RT, CCTV ou canadiens francophones comme RDI qui lorgnent l'Afrique pour capter de nouvelles clientèles pour la société de consommation à inscrire dans leur cahier de charges des contenus africains pour diffusion.
- Tout média de diffusion international qui n'a pas d'offre de contenu africain ne sera pas autorisé. Pour la période-transition pour être conformes, ils pourront être encouragés à financer les productions africaines.
- Les prix, les offres promotionnelles et les taxes doivent aussi strictement être règlementés et combattre les monopoles.
- L'industrie de la diffusion des signaux doit être libéralisée, compétitive pour que le citoyen burkinabè ait pour son argent

## 82. GRANDE BIBLIOTHEQUE NATIONALE NUMERIQUE

- Construction d'une **Grande Bibliothèque nationale numérique, GBNN** ;
- Numériser nos lieux de mémoire, de produits du « folklore », des arts et cultures populaires ;

Pour le Cinquantenaire du FESPACO, il a fallu *solliciter la France via L'INA pour redécouvrir notre propre mémoire sonore et visuelle*. Il faut la racheter pour acquit de notre mémoire, conscience et identités de civilisation.



### 83. PROGRES ENDOGENE GRACE AUX POLITIQUES SOCIALES EQUITABLES

- Organiser un **Forum national de l'économie informelle** désormais à la fin de chaque année fiscale pour dialoguer et rechercher les options meilleures pour l'entrepreneuriat, l'accompagnement technico-financier etc. Ceci est d'autant nécessaire que l'économie comme science est de plus en plus dopée par l'économie circulaire et/ou coopérative, plus proche de nos réalités sociales ;
- Développer une doctrine fondée sur la fiscalité stimulante et une discipline stratégique unique pour favoriser les délocalisations et joint-ventures suivant les potentialités de chaque région et en rapport avec la main d'œuvre abondante, moins chère au service des transformations industrielles.
- Concevoir, baliser et éditer un manuel opératoire, étape par étape et administration après administration pour être en mesure de situer à chaque moment du processus d'élaboration administratif, les retards, les retentions et sanctionner les officiels qui en sont les auteurs. Ces rétentions créent la corruption par la multiplication des relais incongrus et des délais déraisonnables.

### 84. PAIX SOCIALE PAR LA FIN DES FRAGILITES DE REVENUS

Une politique de bien-être social articulée par un programme bâti sur neuf propositions sociales visant à réduire le taux de grande pauvreté :

- **Offrir 70% du taux de remplacement du salaire des femmes en congés de maternité gagnant moins de 200 000F net/mois.** Il reste entendu que le couple garde l'option de laisser l'homme ou la femme prendre le congé de maternité ou de paternité.
- Pour moins de précarité sociale des fonctionnaires et plus de productivité, je veillerai à réduire le taux de fonctionnaires contractuels (fonction publique, municipale et conseil régional) pour les embauches définitives sur la base d'un *appel à candidatures comme le Pacte pour la Justice le seul gain de la Transition le consigne pour le secteur judiciaire.*
- L'Administration KDO instaurera un Régime d'Assurance-Risques pour les médicaments couvrant les opérateurs économiques de l'économie réelle ou dite informelle (recensés par la Chambre des Artisans) qui acceptent d'être immatriculés (liste unique) par le ministère en charge des PME/PMI et coopératives solidaires vu que

les sociétés paysannes sont d'avantage des acteurs de l'économie coopérative et solidaire.

- Offrir des garanties bancaires conditionnées (terrains viabilisés et régulièrement acquis, titres fonciers, patrimoine, parc immobilier existant, régularité fiscale à jour etc.) aux investisseurs immobiliers de plus de 15 ans d'expertises avérées et dégrèvements pour construire 200 000 logements sociaux/an dans toutes les localités du pays.
- Hausser la part des gains en capitaux imposables à 15% qui se situe à presque 30% dans les pays industriels comme le Canada.
- Obliger les agences de placement de personnels à verser le même salaire que les emplois permanents équivalents avec le même diplôme reconnu pour le même taux d'imposition.
- Programmer et allouer le Revenu de complément universel (entre 7000 FCFA et n'excédant point 14 000 Fcfa) à tous les couples burkinabè actifs dans l'économie réelle vivant sous le seuil de faible revenu par ménage soit 80 000 F/mois, avec un mineur en charge. Ce revenu de complément de base universel sera financé à partir de la quatrième année du premier mandat par la fiscalité dégagée sur la réorganisation des acteurs de l'économie informelle et coopérative.
- Un taux d'imposition minimum sur les héritages valant plus de 300 millions FCFA à négocier avec le Patronat burkinabè.

#### **85. DES INFRASTRUCTURES ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE**

- Multiplier les investissements par 5 pour qu'en 2030, les énergies renouvelables comptent pour 30% des énergies produites, consommées ou exportées. La construction de Parc thermo solaire est l'option choisie et nous prospecterons un partenariat stratégique avec le Royaume chérifien pour l'expertise, le transfert de technologie et la logistique afférente.
- Accroître et multiplier par 5 les capacités de productions énergétiques par le solaire au moyen de centrales de 14 MW et partant les capacités de stockage. Le Burkina Faso, sous mon administration, envisage d'assurer l'électricité à 50% des habitants sur dix ans.

## 86. DES COOPERATIVES LOCALES EN CHARGE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Il importe d'adresser ce problème.

- S'atteler à Créer un Fonds départementalisé pour les technologies et énergies renouvelables et l'économie environnementale.
- Chaque région sera encouragée à reboiser permanemment, construire ses capacités et son attractivité pour les investisseurs dans le domaine énergétique transitoire prioritairement et dans des ressources naturelles propres à la région pour espérer la création d'emplois nouveaux et un pôle de compétitivité.
- Les pôles de **Croissance Inclusive Régionale (C.I.R)** seront le fait des opérateurs privés locaux que la puissance publique doit accompagner avec des contrats de performance évalués au début de chaque année fiscale. Les crédits d'impôts leur seront accordés en fonction de l'atteinte des objectifs.

## 87. SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

La souveraineté alimentaire possible puisque notre patrie commune est une grande puissance de Travail et d'Intégrité. Nous en sommes fiers et nous attèlerons à :

- Convertir en puissance agricole des zones comme les Hauts-Bassins au Mouhoun, de la Vallée du Sourou vu les expériences de nos enfants, acquises tant en Côte d'Ivoire, au Ghana qu'en Italie.
- Faire le cadastrage de tous le foncier rural burkinabè aux fins d'offrir à nos braves paysans, des titres fonciers. Ces titres fonciers sont des garanties pour les banques et assureurs.
- Moderniser les moyens de production dont l'acquisition repose sur l'accès aux financements des paysans, des acteurs de l'agroalimentaire familial, des ranchs et fermes agro-sylvo-pastorales.
- Rendre pérennes les niveaux d'investissement et les accroître pour certaines variétés agro-sylvo-pastorales (semences ancestrales ou améliorées et jamais monopolisées par les firmes) comme les capacités d'exportation accrues de riz, des tubercules, des fruits et légumes, des maraîchages et pêcheries.
- Faire en sorte que l'Etat recense les groupements de femmes et de jeunes, des associations socio-culturelles, les mutuelles de chaque village voire de quartier des grandes villes. Toute mesure de soutien

financier par les fonds publics ou privés s'appuie sur les coopératives (micro-financement selon le modèle de Muhammad Yunus, Prix Nobel d'économie).

- Assurer la solidarité intergénérationnelle en recourant à l'expertise de nombreux experts retraités à travers la mise en place d'une caisse spéciale de retraite pour les agriculteurs et les éleveurs.

#### **88. LA CAISSE D'ASSURANCE-RISQUE ET L'INSTITUT BURKINABE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Mise en place d'une **Caisse d'Assurance-Risque** en partenariat public-privé pour tous les intervenants de l'économie réelle dite informelle ;
- Convoquer un forum national de l'économie réelle qui sera consacré à la mise en place et au fonctionnement de cette assurance-risque des acteurs de ce vivier, ce poids incontournable qui contribue à près de 40 % dans la création de la richesse de la nation burkinabè ;
- Inciter les banques commerciales pour qu'elles accompagnent les créateurs de ranchs dans les zones Nord, Centre et Ouest par les nouvelles élites burkinabè, du Yatenga au Seno et vers le Centre-est et l'Est.
- Nous établirons et construirons l'Institut burkinabè du Développement Durable à Fada N'Gourma pour mener à bien les innovations attendues.

#### **89. LES INVESTISSEMENTS PRIVES REQUIERENT DES TERRAINS INDUSTRIELS**

- Disponibiliser des terrains industriels dans chaque région et centre urbain ;
- Les présidents des conseils régionaux doivent contribuer à recenser les terres rurales pour ensuite les acquérir définitivement par l'apurement des droits coutumiers ;
- En aucun cas, l'accaparement des terres par les firmes internationales ne doit être TOLERE, pas plus que par les élites dirigeantes. Ces terres seront reversées dans le domaine public après rachat des montants engagés par les exécutifs locaux.
- La géolocalisation est une solution numérique frugale. De la sorte, les planteurs et propriétaires terriens auront facilement des titres fonciers.

- L'Etat sera un accompagnateur vigilant puisqu'il y gagne des revenus, des taxes foncières et la géolocalisation des terres et des revenus avec des emplois nouveaux en perspectives.

#### 90. ENGAGEMENT PRESIDENTIEL INTERGENERATIONNEL (EPI)

- Accorder aux couples burkinabè, ainés mariés et âgés de 65 ans et plus et sans pension, un Revenu de Citoyenneté Solidaire égal au montant du SMIG officiel.
- Reformuler le ministère de l'action sociale en un ministère de la **Famille et de la Solidarité nationale** qui se chargera rigoureusement, à la mise en œuvre de ce revenu universel de citoyenneté. Ceux des couples ainsi aidés et encore valides librement, donneront 12 heures /hebdomadaires de leur temps comme volontaires dans les coopératives, groupements de femmes, de jeunes, sociétés civiles dès lors qu'ils ont des compétences reconnues dans ces secteurs de l'économie coopérative. **Aucun citoyen ne sera contraint à cet effet ;**
- Tous les anciens ambassadeurs, ministres, présidents d'institution seront mis à contribution pour conseiller, animer des conférences au profit des diplomates, hauts cadres et magistrats, organiser des séminaires de formation à l'endroit des jeunes générations dans les secteurs leur expérience et expertise .

#### 91. DU FONDS NATIONAL POUR LES INNOVATIONS

- Créer un **Fonds national de fabrication de technologies, biométrique, les industries d'animation pour jeunes, cinéma, cybernétiques et environnementales, les innovations de pointe ;**
- Ce Fonds est destiné à encourager les jeunes créateurs des industries culturelles et numériques avec comme objectif, la maîtrise des outils du management, de création de Start-up, de coop de gestion, de logiciels et du marketing.

#### 92. FONDS DES PME-PMI, TPE BURKINABE EXPORTATRICES DES BIENS ET SERVICES

- Opérer un **Fonds spécial pour les PME, PMI, TPE et leur accessibilité aux technologies, automatisation et augmentation** de leurs capacités d'innovation pour l'exportation des biens et services dont le ministère en charge de l'innovation scientifique assurera la gestion, encouragera ces PMI/PME, TPE d'exportation

à se concentrer prioritairement sur l'espace Ouest-africain et ensuite sur les autres régions africaines.

- L'accès à ce fonds sera strictement règlementé pour éviter les abus, les favoritismes et autres pratiques de corruption.

#### **93. SOUTIEN PUBLIC AUX PMI-PME, TPE BURKINABE ET AFRICAINES**

Le gouvernement soutiendra les PMI/PME et très petites entreprises burkinabè même lorsqu'elles sont en joint-venture avec d'autres de l'espace CEDEAO.

- Nous mettrons une fiscalité avantageuse pour les PMI et PME et joint-ventures pour l'acquisition de biens immobiliers et transferts de technologies et matériels de leurs partenaires extérieurs ;
- Pour les PME des organisations de la société civile à but non lucratif, non seulement faiblement taxées, mais seront exonérées sur 5 ans comme au Rwanda.
- Mettre en place un Mécanisme d'exonération de taxes simplifié et transparent en faveur des dons reçus de l'extérieur du territoire national d'autres organisations du genre dont les pays d'origine par leurs services compétents auront certifié leur caractère humanitaire et non lucratif.

#### **94. DU CREDIT D'IMPOT PRODUCTIF**

- Engager et mener une bonne politique stricte de Crédits d'impôt pour les PMI et PME et Très Petites Entreprises (3 à 5 personnes) qui investissent dans le recyclage, la formation et la promotion des femmes et des jeunes dans les sphères décisionnelles de leurs personnels.
- Encourager l'entreprenariat féminin et jeune.
- Maintenir sinon augmenter le pouvoir d'achat des ménages et des travailleurs au-dessus du salaire minimum.
- Travailler à l'assainissement du cadre macro-économique (amélioration du climat des affaires).
- Mieux doter et réorganiser la SONAGESS ;

#### **95. DE LA REDUCTION DE L'EVASION FISCALE DES GRANDS GROUPES TRANSNATIONAUX**

- Faire prospérer un environnement sain des affaires.

- Faire de la sécurité juridique transparente une réalité pour plus d'attractivité et un code des investissements très incitateur pour les investisseurs étrangers ;
- S'assurer que chaque groupe d'opérateurs économiques paie sa juste contribution au Trésor public pour les charges régaliennes de l'Etat.
- La régulation et le contrôle des obligations fiscales des multinationales est donc importante pour contrer l'évasion fiscale et la lutte contre les oligarchies transnationales et suivant, la réduction des inégalités. Cette lutte est possible au niveau de la CEDEAO et de l'Union africaine avec la phase d'opérationnalisation de la ZLECA et aussi en partenariat avec les autres entités commerciales.
- L'éco-diplomatie burkinabè sera dynamisée pour prendre ce type de dossiers économiques à bras le corps pour être visible.

## **V. CULTURE, TOURISME ; SPORT ET LOISIRS**

### **96. LE BURKINA FASO COMME TERRE D'ACCEUIL**

- Mettre l'accent sur les points de croissance actuel comme : le Tour du Faso, la semaine nationale de la culture, la vivacité et la créativité des salons d'artisans et d'artistes ;
- Initier et développer des programmes pour augmenter les investissements pour une meilleure protection de la faune, de la flore en concertation avec les modes de vie et traditions du terroir des chasseurs traditionnels, des temps de chasses et espèces et luttés contre les braconniers, un tourisme d'investissement social et humain ;
- L'administration fiscale proposera aux citoyens engagés à protéger l'écologie, améliorer le cadre de vie, protéger la faune et la flore, un Pacte fiscal pour l'environnement avec des déductions d'impôts à la clef ;
- Avec l'Ordre des architectes, les notabilités, négocier le dégagement de 25 mètres des plans d'eau aux fins d'aménager des promenades pour piétons et cyclistes, des aires de repos et des jardins.

### **97. LA PROPRIÉTÉ DU CADRE DE VIE ET TOURISME**

- **Accueillir 1 million de touristes sur 5 ans ;**

- Faire du Burkina Faso le pays le plus propre de l’Afrique de l’Ouest ;
- Faciliter l’accès aux sites touristiques reculés ;
- Créer des réceptifs de qualité dans les sites touristiques ;
- Vendre la destination Burkina Faso, après avoir éradiqué la menace terroriste ;
- Créer des vitrines de promotion culturelle et touristique à l’extérieur ;
- Encourager les collectivités locales à embaucher les jeunes locaux, les former au métier de guide touristique basé sur du concret comme le modèle des écoles Montessori.

#### 98. LIEUX DE FLORAISON DES IDEES : L’INDUSTRIE CULTURELLE BURKINABE

Les cultures de l’identité ouverte, la Culture nationale et les industries culturelles et numériques :

- Des orientations claires pour accélérer la libéralisation de l’espace audio-visuel comme ça l’est dans la téléphonie mobile et grâce à l’autorité régulatrice ;
- Mieux structurer l’espace audio-visuel en révisant la loi (cahier de charges et déontologie, salaires des journalistes et syndicalisation) et droits et redevances à l’Etat ;
- Anticiper sur l’advenue des TV diffusées sur les portables intelligents ;
- Revoir le e modèle économique du FESPACO dans le sens de sa redynamisation et de son autonomisation ;
- Une **Académie des Arts Numériques** sera logée au Palais du Cinéma Africain ou FESPACO qui prenne en charge la numérisation complète des lieux immatériels de notre mémoire ;
- Revitaliser et doter les centres culturels et de jeunesse pour la vie culturelle, intellectuelle et théâtrale pour l’édification morale et civique.

#### 99. LA CULTURE ET SES SECTEURS D’APPUI

Le secteur de la culture, sous exploité, est un secteur à fort potentiel de création d’emploi. Ainsi, nous allons :

- Développer l’industrie culturelle, particulièrement le cinéma pour donner une visibilité internationale à la culture burkinabè ;



- Jouer le rôle de soutien dans les différents évènements organisés par les privés à dimension internationale ;
- Promouvoir la création et la diffusion de contenus africains et nationaux sur les chaînes télévisées ;
- Créer une Grande Bibliothèque nationale numérique, GBNN, avec comme mission la numérisation de nos lieux de mémoire, de produits du « folklore », des arts et cultures populaires
- Accélérer la libéralisation de l'espace audio-visuel grâce à l'autorité régulatrice, mieux structurer sa bonne marche par la loi (cahier de charges et déontologie, salaires des journalistes et syndicalisation) et droits et redevances à l'État ;
- Créer une agence nationale dénommée Faso Téléfilm et Mondes numériques à Bobo-Dioulasso au service de la créativité (applications) des jeunes et femmes.
- Créer une grande école des arts et de la culture du Burkina ;
- Créer un **Conseil National des Arts et de la Presse** pour la relance des arts populaires, réfléchir et faire construire le **Théâtre National à Ouaga** et d'une **Ecole des Beaux-arts à Bobo Dioulasso**.
- Créer une salle de spectacle de cinq mille places, à dimension internationale
- Reformuler et reconstruire un vrai musée national ;
- Créer le musée de l'Homme burkinabè ;
- Promouvoir les bibliothèques nationales ;

#### 100. LE DEVELOPPEMENT DU SPORT AU BURKINA FASO

Le développement du sport sera placé au cœur des actions afin d'en faire un levier de promotion du pays. En termes d'orientation, il sera pris en compte le développement du sport féminin (notamment le sport professionnel), le développement de la pratique professionnelle du sport par les jeunes, le développement des activités d'appui au développement du sport avec à l'appui une fiscalité favorable au développement desdites activités. Pour ce faire, nous allons :

- Organiser les états généraux du sport avec la participation de toutes les disciplines. Les préoccupations et les solutions pourront être traitées par discipline afin de faciliter la mise en œuvre des actions ;

- Privilégier des disciplines et leur apporter les moyens financiers conséquents pour une meilleure formation et compétitivité ;
- Toutefois, le traitement des thématiques ne doit pas ignorer la synergie et les passerelles entre disciplines et les connexions entre sport et culture ;
- Refondre les compétitions actuelles de jeunes, notamment en matière de pratique de football de jeunes et de filles à l'école ;
- Encourager et faciliter l'émergence de talents issus des écoles classiques au niveau des écoles professionnelles de football avec des bourses d'études et de formation au football ;
- Redynamiser le sport au niveau scolaire ;
- Enclencher une nouvelle dynamique « équipement sportif, soutien aux activités-événements sportifs – pratiques du sport » ;
- Soutenir les actions ayant pour objectifs de garantir l'accès à la pratique sportive pour tous dans toutes les régions ;
- Formuler une nouvelle prospective du sport au Burkina Faso avec des sous composantes prospective pour chaque discipline ;
- Mener des actions en synergie avec les fédérations sportives pour la promotion du sport au Burkina Faso ;
- Mener des actions de financement stratégique du sport afin d'obtenir les retombées économiques souhaitées ;
- Apporter un appui technique et financier conséquent aux fédérations pour leur organisation en vue de leur autonomisation ;
- Vulgariser toutes les disciplines sportives au niveau de toutes les régions et favoriser la création de clubs omnisports ;
- Créer des conditions favorables pour une meilleure pratique sportive par l'Etat, les collectivités locales et les Organisations non-gouvernementales ;
- Accroître le rôle de l'Etat dans l'organisation et le développement du sport au regard des potentielles retombées des disciplines sur l'économie nationale ;
- Accorder une attention particulière aux équipes nationales, leur apporter le soutien nécessaire et faire en sorte que le Burkina Faso rayonne à travers le développement du Sport ;
- Prendre en compte, dans les schémas d'urbanisation, des espaces réservés pour la construction d'infrastructures sportives, surtout à l'intérieur du pays ;

- Construire des infrastructures sportives à la hauteur des ambitions du Burkina Faso ;
- Former des cadres sportifs qui en plus de couvrir les besoins d'Education Physique et Sportive (EPS) dans les établissements d'enseignement et de formation, couvre les besoins d'identification et de promotion des talents sportifs professionnels ;
- Construire un nouveau stade d'envergure internationale afin de mieux accueillir les grandes compétitions nationales et internationales ;
- Appuyer les fédérations pour la mobilisation des ressources en faveur du sport.

## **CONCLUSION**

Bâtir Ensemble le Faso de la Prospérité durable et Partagée, voici notre cap citoyen. Un Etat démocratique et Efficace dont le souci majeur est celui du Bien commun. Comme Montesquieu le soulignait, cet Etat impartial est celui d'un gouvernement populaire dont le réacteur politique est la vertu des serviteurs et dirigeants de l'Etat, l'amour du Bien public que seule la probité véhicule.

*Les villes comme Banfora, Nouna, Tougan, Ouahigouya, Gorom- Gorom, Djibo, Fada N'Gourma, Kantchari, Kaya, Tenkodogo, Pô et Gaoua doivent être érigées en Zones économiques spéciales. Ces villes doivent être rendues attractives comme environnement virginal des affaires. Le Gouvernement en fera des pôles de croissance économique, technopoles avec des facilités fiscales pour les investisseurs nationaux et étrangers qui s'y établiront.*

Je m'engage!

Vive le Burkina Faso

Que Dieu nous assiste !

## Références

- AITEC, AGIR ICI, CRID, n°14, 2000.
- ANDREFF W. (2005), « Sport and Economic Development », in Edward Elgar Companion to the Economics of Sports, (Andreff W. & Szymanski S., Eds), London: Edward Elgar.
- ARCHIMEDE ET LEONARD, Mondialisation, institutions financières internationales et développement durable,
- BALIBAR (E.), «Trois concepts de la politique», in La crainte des masses, Galilée, 1997.
- BALIBAR (E.), Nous, citoyens d'Europe ? Les frontières, l'Etat, le peuple, Paris, La Découverte, 2001.
- BARRAL (V.), Le développement durable en droit international : Essai sur les incidences juridiques d'une norme évolutive, Bruylant, 1ère édition 2016.
- BOIDIN (B.), ZUINDEAU (B.), Socio-économie de l'environnement et du développement durable : état des lieux et perspectives - MONDES EN DEVELOPPEMENT, n°135, 2006.
- BOURDIEU (P.), Le capital social, Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 31, 1980.
- BRUNEL (S.), Le développement durable, Paris, PUF, 2004.
- Burgan B. & Mules T. J. (1992), « Economic Impact of Sporting Events », Annals of Tourism Research, 19.
- Conseil de l'Europe, Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale : guide méthodologique, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2005.
- Conseil de l'Europe, L'approche de la sécurité par la cohésion sociale : propositions pour une nouvelle gouvernance socio-économique, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2004.
- Conseil Economique et Social (CES), « Les fonds nationaux et leur impact sur la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso », Rapport public 2017
- DROZ (Y.), LAVIGNE (J.C.), Ethique et développement durable - Paris, Genève : KARTHALA ; IUED, 2006.
- DURKHEIM (E.), *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1893.
- Etat-Major Général des Armées, Forces de Défense et de Sécurité au cœur de la sécurité humaine, Colloque international, 8-11 Novembre 2010, Dakar, Sénégal.
- FROGER (G.) (sous la dir. de), Quel développement durable pour les pays en voie de développement ? - CAHIER DU GEMDEV, n°30, 2005.
- GRAVEL (M.A.), Les réseaux sociaux informels et le capital social, Statistiques socio-démographiques, vol. 20, n 2, 2016.
- JACOB (O.), Développement, justice, liberté, 2000.
- JENSON (J.), Defining and Measuring Social Cohesion, London, Commonwealth Secretariat, 2010.
- KAMTO (M.), Droit de l'environnement en Afrique, Paris, Edicef, 1996.
- Le développement durable, ALTERNATIVES ECONOMIQUES, n°63, 2005.
- M. Florent Song-Naba , (2015), Les fondements ethniques de l'entrepreneuriat des femmes immigrées dans la restauration à Ouagadougou, Burkina Faso, Revue de l'Entrepreneuriat, pages 139-165
- MARTIN (J.Y.), Développement durable ? Doctrines, Pratiques, Evaluations, IRD, 2002.
- MOUFFE (C.), Le politique et ses enjeux, La Découverte/Mauss, Paris, 1994.
- Rapport du Colloque « la recherche face au défi de l'éducation au Burkina Fao», Ouagadougou, 19 au 22 novembre 2002, Diakonia, Bureau Afrique de l'Ouest et Central
- RAWLS (J.), Théorie de la justice, Paris, Le Seuil, 1987.
- RENAULT (E.), L'expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice, Paris, La Découverte, 2004.
- ROMI (R.), Droit de l'environnement et du développement durable, Paris, L.G.D.J, coll. Précis Domat, 10ème édition, 2018.

- ROUDART (L.) (sous la dir.de), MAZOYER (M.) (sous la dir.de), Le développement durable - MONDES EN DEVELOPPEMENT, n°121, 2003.
- ROUSSEAU (J .J.), *Du contrat social*, N 1762.
- Sécurité et promotion de la sécurité : aspects conceptuels et opérationnels [en ligne], Beauport, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, Direction de la santé publique,
- SEN (A.), *Un nouveau modèle économique*, 1999.
- SERGE (A.), BARRERE (M.), VERBRUGGE (G.), *La planète terre entre nos mains. Guide pour la mise en œuvre des engagements du sommet Planète terre*, Paris, La documentation française, 1994.
- Tiphaine Lebègue (2015), *L'accompagnement institutionnel des femmes entrepreneures : Quel modèle d'accompagnement pour les femmes créatrices de très petites entreprises*, *Revue de l'Entrepreneuriat*, pages 109-138
- <<http://www4.bnquebec.ca/pgq/2005/3039200.pdf>.